1988
Annual Report

Ontario
Police
Commission

Ontario
Provincial
Police

Ontario
Police
Arbitration
Commission

Office of the
Fire Marshal

Centre of
Forensic
Sciences

Office of the
Chief Coroner

Forensic
Pathology

Emergency
Planning
Ontario

92-02131/

ISSN 0380-5794
© Queen's Printer

To the Honourable
L.M. Alexander, PC, QC, C.StJ, BA
Lieutenant Governor
Province of Ontario

May It Please Your Honour:

For the information of Your Honour and the Legislative Assembly, I have the privilege of presenting the Annual Report of the Ministry of the Solicitor General for the fiscal year ending March 31, 1988.

Respectfully submitted,

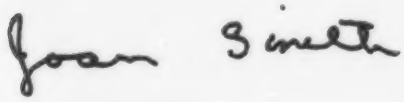

Joan Smith
Solicitor General

Table of Contents

Introduction 1

Organization Chart 2

Ministry Office 3

Ontario Police Commission 6

Ontario Provincial Police 12

Ontario Police
Arbitration Commission 16

Public Safety Division 17

- Office of the Fire Marshal
- Centre of Forensic Sciences
- Office of the Chief Coroner
- Forensic Pathology
- Emergency Planning Ontario

Program Resources Division 23

Financial Statements 25

Introduction

The Ministry of the Solicitor General is responsible for law enforcement and public safety in Ontario. As the civilian authority for the Ontario Provincial Police, the Ministry supervises all municipal and regional police forces in the province through the Ontario Police Commission. In addition, the Ministry maintains standards for the fire safety services province-wide, administers a specialized scientific criminal analysis facility, determines the cause of death in unusual circumstances, oversees a forensic pathology service and coordinates all emergency planning in Ontario.

These diverse and complex responsibilities are administered by a number of highly-specialized organizations:

- **The Ontario Police Commission** supervises the delivery of police service across the province and operates the Ontario Police College at Aylmer. The Commission also helps local police forces with systems development, data processing and radio communications.
- **The Ontario Provincial Police (OPP)** comprises more than 5,000 men and women who serve and protect Ontarians in all but those regions and municipalities that have their own forces — a total area of nearly one million square kilometres.
- **The Ontario Police Arbitration Commission** administers the contract bargaining arbitration process between municipalities and municipal police forces.
- **The Office of the Fire Marshal** prevents or minimizes the loss of life and property from fire by coordinating fire prevention, firefighting and fire investigation in Ontario, and supports local fire departments with its activities.
- **The Centre of Forensic Sciences** provides laboratory support to police, coroners, defense attorneys and other investigative agencies.
- **The Office of the Chief Coroner** investigates sudden, unexplained or unexpected deaths and conducts inquests in some cases.
- **Forensic Pathology** assists in determining the cause of death in unusual circumstances.
- **Emergency Planning Ontario** coordinates the Province's response in most emergencies and assists municipalities with the preparation and maintenance of municipal emergency plans.

These specialized agencies, together with the support and policy operations described in this Annual Report, illustrate the Ministry's initiatives in response to the security and public safety challenges facing Ontario's citizens.

Organization Chart

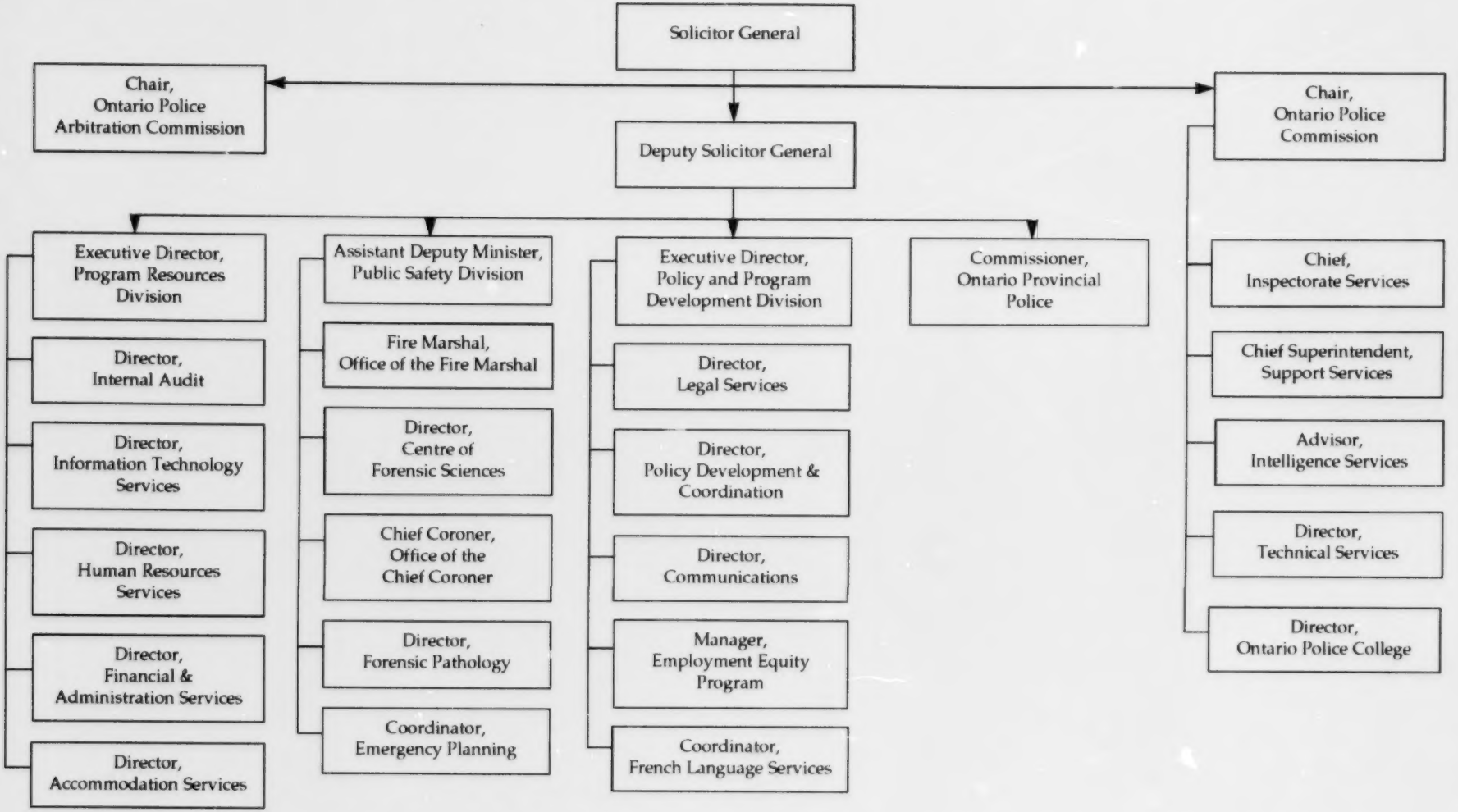
Solicitor General
Chair, Ontario Police Arbitration Commission
Deputy Solicitor General
Chair, Ontario Police Commission
Executive Director, Program Resources Division
Director, Internal Audit
Director, Information Technology Services
Director, Human Resources Services
Director, Financial & Administration Services
Director, Accommodation Services
Assistant Deputy Minister, Public Safety Division
Fire Marshal, Office of the Fire Marshal
Director, Centre of Forensic Sciences
Chief Coroner, Office of the Chief Coroner
Director, Forensic Pathology
Coordinator, Emergency Planning
Executive Director, Policy and Program Development Division
Director, Legal Services
Director, Policy Development & Coordination
Director, Communications
Manager, Employment Equity Program
Coordinator, French Language Services
Commissioner, Ontario Provincial Police
Chief, Inspectorate Services
Chief Superintendent, Support Services
Advisor, Intelligence Services
Director, Technical Services
Director, Ontario Police College

The Ministry Office

John D. Takach, Deputy Solicitor General

The operations of the Ministry's agencies are coordinated and directed by the Ministry Office, which consists of the Solicitor General and the Deputy Solicitor General.

During the last few years, many Ministry programs have concentrated on the prevention of crime or other loss and on programs which are strongly rooted in the local communities that benefit from them. To implement this change in focus, a Policy and Program Development Division was created. This Division consists of the Legal Services Branch, the Policy Development and Coordination Branch, the Communications Branch, the Employment Equity Program and the Coordinator of French Language Services.

The realignment of responsibilities entailed in this change led to the creation of the Program Resources Division. This Division includes the the Internal Audit Branch; the Information Technology Services Branch; the Human Resources Services Branch; the Financial and Administrative Services Branch, which comprises the records advisory function; and the Accommodation Services Branch.

The overall direction of the Ministry is determined by the Senior Management Committee which comprises the Solicitor General; the Deputy Solicitor General; the Assistant Deputy Minister, Public Safety Division; the Executive Director, Policy and Program Development Division; the Executive Director, Program Resources Division; the Chairperson of the Ontario Police Commission; and the Commissioner of the Ontario Provincial Police. Chaired by the Deputy Solicitor General, the Committee meets bi-weekly.

As the civilian authority for the police service in Ontario, the Ministry is responsible for the administration of the *Police Act*. The Ministry is directly responsible for the Ontario Provincial Police and, through the Ontario Police Commission, has indirect responsibility for supervising the operations of Ontario's 125 municipal and regional police forces, each of which has its own local civilian authority. The Ministry of the Solicitor General shares other responsibilities under the *Police Act* with the Ministry of the Attorney General, which provides legal and prosecutorial advice to all police forces in Ontario.

The Solicitor General ensures that police officers, chiefs and departments are given the necessary degree of independence for the proper performance of their duties. At the same time, the Ministry ensures that law officers are fully accountable to both local and provincial civilian authorities for the exercise of their powers.

Policy and Program Development Division

John M. Ritchie, Executive Director

The Policy and Program Development Division comprises the Legal Services Branch, the Policy Development and Coordination Branch, the Communications Branch, and a number of specialized programs.

In general, the Division is responsible for the development of innovative policies and assumes the lead role in the development of community-based programs.

Specifically, the Division reviews existing legislation and all laws and policies relating to law enforcement and public safety, drafts new laws, and develops proposals for reform. It also provides specialized programs for the Ministry and its agencies, including legal and public communications services, crime and fire prevention programs, French language service, employment equity, occupational health and safety, victim assistance initiatives, family violence projects and community-based policing projects.

Legal Services Branch

David E. Spring, Director

The Legal Services Branch provides a range of services to all parts of the Ministry. Branch lawyers provide legal opinions and advice, negotiate and prepare contracts, and represent the Ministry before courts and tribunals. The Branch also prepares legislation, regulations and orders-in-council, and assists in the preparation of policy.

Members of the Branch develop courses, such as conduct at prosecutions, and train police officers and firefighters. They also instruct about the *Young Offenders Act*, the Charter of Rights and the Freedom of Information and Privacy laws. The Branch was also involved in issues involving firearms, public safety, First Nations policing, and the licensing of private investigators and security guards.

The *Retail Business Holidays Act* is also administered by the Branch.

Policy Development and Coordination Branch

Jill Hutcheon, Director

The Policy Development and Coordination Branch provides leadership in the identification of issues and the development and coordination of policy as it relates to the law enforcement and public safety mandates of the Ministry. The Branch provides policy services to Ministry management, coordinates the Ministry's participation in a variety of Cabinet Committees and works with other ministries and levels of government on issues of mutual concern and interest.

The Branch is also responsible for implementing and managing new program initiatives on subjects such as community justice and prevention policy.

As a result of an interministerial review of funding for rape crisis centres, the Branch has been assigned lead responsibility for providing annual grants to individual rape crisis centres. The funds are intended to help volunteer agencies provide support services for victims of sexual assault. Programs devoted to crime prevention and other victim assistance are also administered.

Since 1986, when a Crime Prevention Co-ordinator was seconded to the Ontario Police Commission to supervise the Ministry's various crime prevention programs, the development and implementation of new crime prevention ideas and programs has been enhanced.

During Crime Prevention Week the Ministry sponsored seminars throughout the province, providing funding and resource material to the local police forces hosting the seminars. More than 900,000 crime-prevention pamphlets were produced by the Ministry.

The development of victim assistance programs has been steadily increasing over the past two years. A number of excellent programs are already in place.

The Victim Assistance Coordinator, appointed in 1984, serves as a liaison and resource person for both the Ministry and the Ontario Police Commission.

Domestic (spousal) assault remains a concern. The Ministry is undertaking a number of initiatives as part of the Government's commitment to assist victims of crime. These initiatives will complement the work currently being undertaken by the Ontario Police Commission and its Victim Assistance Coordinator. They include police training, volunteer-based victim assistance programs in selected pilot areas, and the collection of statistical information. The development of comparative statistics on a uniform, province-wide basis is the most appropriate method of evaluating the effectiveness of laying charges as a means of dealing with domestic assault. Since January, 1986, all police forces have been forwarding statistics on domestic violence occurrences to the Commission.

As well, the Branch coordinates the Ministry response to municipalities requesting information on OPP-contracted policing services. It works closely with the OPP and the Ontario Police Commission in the review of costing requests and assists in the preparation of recommendations to municipalities. Work continues on a review of the organization and financing of policing in Ontario.

During the year, the Branch has pursued a number of ongoing policy issues such as the jurisdiction and responsibility for boating safety, changes to the provincial policy on police pursuits, funding arrangements for the Ontario Humane Society, and multicultural policing initiatives.

The Branch has worked with the Solicitor General of Canada on a program to support community-based policing, which emphasizes the broad social mandate of the police, active community consultation, decentralized police management and the coordination of crime control and prevention activities. The federal-provincial program involves research on existing community-oriented programs across the province, a workshop for police chiefs and other senior representatives to discuss models and application issues, and a follow-up project to facilitate implementation.

The Branch also operates a "Drugs and Sports Don't Mix" campaign. This is an awareness program designed to educate coaches and others involved with minor sports about drug issues. Branch staff help train police officers to use special educational material in working with coaches. The program is based on developmental work by the Niagara Regional Police force in conjunction with Kiwanis International.

Communications Branch

A. C. (Cam) Norton, Director

The Communications Branch prepares speeches, statements and news releases for the Ministry; answers questions from the media and the public; arranges interviews and news conferences for the Solicitor General and senior Ministry officials; and provides communications advice to the Solicitor General and senior management as required.

The Branch also assists the Ministry's French Language Services Coordinator, works closely with the Policy Branch on crime and fire prevention programs, coordinates the communications aspects of emergency planning for Ontario's nuclear power stations, and prepares the Ministry's Annual Report.

Employment Equity Program

Laurie C. Hewson, Manager

The objectives of the Employment Equity Program are to provide equal opportunities for women and to increase female representation in occupations in which women are underrepresented in the Ministry. Although the Program Manager is responsible for planning, developing, coordinating, monitoring and evaluating the program, all Ministry managers are accountable for the achievement of employment equity objectives within their own program areas. Ultimate responsibility and accountability rests with the Deputy Solicitor General.

The program has begun initiatives to increase the number of qualified women in policing and firefighting occupations. Reports on the employment of female police officers by regional and municipal police forces and on the reasons for under-employment of women in municipal fire departments have been distributed to fire departments, police forces and municipal police-governing bodies.

The reports recommended that police forces and fire departments make the public aware that policing and firefighting occupations are open to women. To assist police forces and fire departments in conducting public awareness campaigns, pamphlets and a poster outlining policing and firefighting as career options were printed and delivered to police forces and fire departments.

Office of the French Language Services Coordinator

Henri Kostuck, Coordinator

The French Language Services Coordinator advises senior managers of the Ministry on the provision of French language services, and monitors the effective delivery of services in French.

As a member of the Interministerial Committee of French Language Services, the Coordinator liaises with the Office of Francophone Affairs regarding Ministry concerns, and exchanges information about Government-wide French language services, policies and priorities.

The office keeps informed of the needs and concerns of the Franco-Ontarian community, transmitting the information to the Deputy Solicitor General, and Ministry management, and recommending ways of meeting community needs.

Ontario Police Commission

Wendy L. Calder, Vice-Chair. Dr. Reva Gerstein, Jennifer F. Lynch, Winfield C. McKay, David I. Stewart, Members.

The Ontario Police Commission has general responsibility for supervising the adequacy and efficiency of police forces in Ontario. The functions of the Commission, which are described in the *Police Act*, can be summarized as supervising, monitoring, training, and offering technical and operational assistance in order to maintain adequate police service. Although these functions have been the central objectives of the Commission since its inception in 1962, there has also been a continued effort to establish acceptable and uniform standards of police performance.

The Commission has a staff of 84, including classified and unclassified personnel and seconded police officers, located at headquarters, 25 Grosvenor Street, Toronto. In addition, the Ontario Police College in Aylmer has a staff of 120, comprising classified personnel and seconded officers.

There are 125 police forces in Ontario, with an authorized strength of 13,527 officers. In addition, the Ontario Provincial Police has an authorized strength of 4,490 officers.

During 1987, policing in Ontario cost approximately $1.26 billion. Of this total, municipal policing cost $9.33 million, and OPP costs totalled $3.31 million.

The Ontario Police Commission conducts hearings and investigations on the conduct and performance of any police officer, special constable, or by-law enforcement officer; on the administration of the force; on the system of policing of any municipality; and on the policing needs of any municipality. Additionally, the Commission hears and disposes of appeals by members of police forces in accordance with the *Police Act* and prescribed regulations.

During 1987, there were three reported cases of a civilian being killed by the discharge of a police firearm and six additional cases in which civilians were wounded by police bullets. In 1986, there were three deaths and eight woundings. Full reports of all these shootings were filed with the Ontario Police Commission, as required under Regulation 790 of the *Police Act*.

Police Use of Firearms

Year	1983	1984	1985	1986	1987
Fatalities	2	7	8	3	3
Woundings	9	11	4	8	6

Citizen complaints

The Ontario Police Commission acts as a central registrar of citizens' complaints against police. Police forces which operate under citizens' complaints by-laws are required to file information on the number and type of complaints with the Commission.

Citizens' complaints against police increased by eight per cent in 1987, following a 17 per cent increase in 1986. The number of complaints outside Metropolitan Toronto has risen from 1,592 in 1985 to 1,981 in 1987. Of these, the number of

Complaints Recorded by the Ontario Police Commission

Type of Complaint

	1986	1987
Excessive Use of Force	536	533
Harassment	87	70
Improper Conduct	638	712
Inadequate Service	197	202
Miscellaneous Others	407	464
Total Complaints	**1,865**	**1,981**

Disposition of Complaints*

	1986	1987
Resolved (including discussion of procedures)	1,122	1,086
Unfounded (proven not to have occurred)	436	477
Exonerated (complaint seems legitimate but officer not involved or justified)	420	506
Not Sustained (evidence to prove or disprove can not be produced)	402	421
Sustained (evidence supports allegation)	241	271
Sustained in Part (evidence supports part of allegation)	88	93
Pending (still under investigation)	172	202

* The number of dispositions exceeds the number of complaints because many are double or triple listed.

Action taken in sustained complaints

Officers Charged	1986	1987
Criminal Code	18	7
Police Act	36	37
Officers Disciplined	167	307

complaints sustained rose to 271, with an additional 93 complaints sustained in part. In cases in which complaints were sustained, seven officers were charged under the Criminal Code, 37 were charged under the *Police Act*, and 307 were disciplined in some manner. The Ontario Police Commission was involved in the review of 84 complaints in 1987.

Police Pursuits

The Commission continues to collect data on police pursuits. After a one year decline, in 1987 the number of people killed or injured in police pursuits returned to the high levels experienced in previous years. Eight citizens were killed, compared to three in 1986; 182 were injured, compared to 134 the previous year.

There were no police deaths in 1986 or 1987. Last year, police injuries rose from 57 to 82. There were a total of 1,346 chases reported in 1987, up from 1,299 in 1986, with property damage to police and civilian vehicles in excess of $1.7 million.

Values, Influences and Peers

The Values, Influences and Peers (VIP) program was developed to help youngsters understand the importance of being good citizens. The program was developed as a joint venture by the Ontario Ministries of Education and the Solicitor General. The Commission involved police, educators, parents, students and many others in the community to educate youngsters to understand how one can avoid unacceptable social behaviour.

Police Pursuits

	1986	1987
Total Pursuits:	1,299	1,346
Number of Pursuits:		
Abandoned	231	260
Resulting in Death	3	8
Resulting in Injury	134	166
Property Damage	375	391
Involving Firearms	16	19
Drivers Impaired By:		
Alcohol	378	330
Drugs	4	7
Deaths:		
Citizens	3	8
Police Officers	0	0
Injuries:		
Citizens	134	187
Police Officers	57	82
Property Damage ($000):		
Citizens	$1,054	$1,434
Police Officers	$335	$316
Reasons for Pursuit:		
Careless/Dangerous Driving	109	96
Impaired Driving	160	124
Stolen Vehicle	99	129
Suspect Serious Criminal Offence	43	46
Leaving the Scene of an Accident	12	19
Break and Enter	11	17
Wanted Person	9	5
Suspended Driver	17	15
Fail to Obey/Stop	119	87
Disobey Traffic Signal	65	36
Speeding	377	347
Other	171	425
Charges Laid Against Citizens:		
Criminal Code	1,871	1,973
Highway Traffic Act	1,416	1,519
Other	142	221
Charges Laid Against Officers:		
Criminal Code	1	2
Highway Traffic Act	5	4
Police Act	2	0
Licence Suspended:	277	332

Inspectorate Services Branch

Stan Raike, Chief

The Inspectorate Services Branch reviews municipal police forces in the province to determine their adequacy and efficiency; the suitability of accommodation, equipment, clothing and other requirements; the quality and training of personnel; the rules and regulations for the governing of each force; and, current policies and procedures. The Branch also provides advice, assistance and guidance to chiefs of police and municipal police authorities, and investigates the conduct and performance of members of police forces. The legal basis for these services is provided by Section 42(1) of the *Police Act*.

Ontario Police College

Larry Godfree, Director

The College provides training and education to members of the police and related services. By instilling a high degree of professionalism and leadership in its students, the College promotes the maintenance of an exemplary police service throughout the province.

Probationary Constables Trained,	**1987**
Part "A" Recruit	534
Part "B" Recruit	813
Metro Recruit "A" & "B"	262
Total:	**1,609**

A total of 7,592 students attended courses in 1987; this represents an increase of 13 per cent over 1986. The number of probationary constables attending the College increased by nine per cent — from 1,477 to 1,609 — even though the training year was shortened by one month to accommodate planning for revisions to the courses.

A total of 84 programs were offered in 1987, with 291 groups or classes received, accommodated and trained during the year. The total number of student-weeks of training was 22,424, an increase of 2,032 over 1986. These figures reflect a 21 per cent increase over a two-year period. The actual operating budget of the College was $6.35 million. The approximate cost of training one student for one week was $283.

During 1987, a study review team appointed by the Ontario Police Commission to recommend improvements in the recruit training program, completed its task and issued a report entitled *A Report on the Constable Training Program in Ontario.*

Highlights of that Report are:

- Recruit training is to be phased during a six-year period with three phases completed in the field and three at the Ontario Police College.
- Students are to be hired thirty days in advance of attending the College and are to be subjected, in that time, to a structured orientation period. Coach officers are to be assigned to all candidates and a pre-College study package is to be sent to each student for completion.
- Level II training conducted at the Police College includes all subject topics, and was designed at the basic level. Materials not likely to be used during the initial two-year period of policing were deleted from the course in favour of content that surveys revealed was mandatory for the safe and efficient functioning of a fully-trained officer.
- CPR and first aid training were deleted from the program and were made obligatory as pre-selection skills. Fitness training was reduced in quantity and forces were encouraged to hire only fit candidates.
- After two years in the field, candidates are to return to the College for Level IV training, followed by a final return for Level VI advanced training in the sixth year of service.

The large increase in probationary constables saw 262 Metro Toronto recruits begin their training at C.O. Bick College. All training resources were supplied by the Ontario Police College. The Metro Toronto probationary constables will return to the Ontario Police College in 1988.

A total of 534 probationary constables completed the seven-session, basic police vehicle operation course during their Part "A" training period, and more than 2,700 experienced officers have completed two-day, advanced driving courses. The revised recruit program features more practical driving experience without any reduction of training time. Also improved is the system of grading a candidate's driving performance which provides a much more consistent standard.

The Ontario Provincial Police continued offering substantial assistance by supplying training vehicles and a constant flow of tires used solely for training requirements.

In September, 1987, 14 officers attended the three-week initial phase of the instructors' course. All remain scheduled to complete their final training as part of the College internship program. Each participant will instruct recruits in actual training conditions.

With the advent of the new Level II basic nine-week program for constables, the selection and training of instructional staff will now occur through an apprenticeship program, as opposed to the previous three-week qualifier course.

A total of 1,091 students participated in senior course presentations. Police management training accounted for seven, five-week courses and five weeks of modular training for a total of 264 students. The identification section conducted three scenes-of-the-crime courses and one forensic identification course for 118 recruits. Four short courses were offered for senior identification officers and a supervisors' conference was conducted; 118 students participated in identification programs.

Approximately 250 students participated in criminal investigation courses. Five basic criminal investigation courses of five weeks were complemented by four one-week modules of advanced criminal investigation. Five weeks of *Young Offenders Act* training was also presented. Senior fraud courses were presented to 110 students in basic fraud investigation and forensic accounting. Four one-week courses were presented for 144 students on fire investigation, and intelligence courses were provided for 185 students in nine different programs.

The Ministry of Correctional Services continued its contract to use the Ontario Police College facilities throughout 1987. Correctional Services staff presented eight programs to 34 classes throughout the year. The programs offered ranged from basic training to crisis management.

Career Development Section

The Ontario Police Commission provides a Career Development Officer who is responsible for maintaining a close liaison between the Ontario Police College in Aylmer, and the Commission in Toronto. This Officer advises the Commission on matters relating to police training and education and represents the Commission at meetings of special committees or groups concerned with police training. For example:

- The Advisory Committee on General Police Training is made up of representatives from the Ontario Association of Chiefs of Police, the Municipal Police Authorities, the Police Association of Ontario, the Ontario Provincial Police, Metropolitan Toronto Police and the Ontario Police Commission. They meet at the call of the chair, Chief Jack Marks, to advise the Commission on training issues.
- The Training Committee of the Ontario Association of Chiefs of Police meets quarterly to discuss methods of improving the relevance and quality of training for police officers. One of the items of concern has been maintenance of the fitness level of police officers after they leave the Police College. A voluntary age-related testing program has been proposed with suitable recognition for those who pass.
- The Canadian Police College Advisory Committee comprises representatives of each province who meet annually to take part in a review of the College programs.
- The Continuing Education Committee was formed in 1981 to encourage police officers to enhance their management skills through continuing education at the university level and selected courses at the Ontario Police College. The program leads to a University Degree and a Police Management Diploma.
- The Ontario Police Equipment Advisory Committee has recommended a Regulation regarding clothing and equipment; this is still awaiting proclamation. A sub-committee will soon recommend a replacement for the Rogers Boss Holster.
- The Police Occupational Health and Safety Committee meets quarterly to discuss health and safety issues. Testing of body armour was carried out again this year and the success was reported to the Committee.

Intelligence Services Branch

Ian McDiarmid, Advisor
J. Donaldson, Director, Criminal Intelligence Services Ontario

The Intelligence Services Branch is charged with three main functions: providing assistance for the operation of Criminal Intelligence Services Ontario; providing assistance for Joint Force Operations; and assisting in intelligence training.

Criminal Intelligence Services Ontario

The Branch provides financial assistance, office space, equipment and support services for Criminal Intelligence Services Ontario (CISO). The support staff consists of 11 people who provide translation facilities, data entry operations, intelligence analysis, record keeping and clerical duties. In addition, there are six seconded police officers who operate within the Branch under the direction of an OPP Inspector and the Ontario Police Commission Intelligence Advisor.

Joint Force Operations

The Intelligence Services Branch provides financial and material assistance for Joint Force Operations by supplying rental cars, comprehensive intelligence radio systems and other equipment.

Joint Force Operations continue to be the main generator of intelligence data. Investigations by Operations in 1987 included possession of stolen goods, pornography, drugs, fraud, gambling and murders. Specifically, an investigation of the theft of ten tractor trailer loads of goods, resulted in the recovery of property worth $350,000 to $500,000. A large-scale cocaine and marijuana importing scheme was halted, and 57 persons were charged. Similarly, 1,000 pounds of marijuana, with a street value of $4.5 million, and 11.5 pounds of pure Colombian cocaine, with a street value of $3.5 million, were seized. Joint Force Operations continues to be the most successful method of fighting organized crime in Ontario.

Intelligence Training

The Training Committee cooperates with the Intelligence Coordinator at the Ontario Police College and the CISO member forces to maintain and upgrade training courses. There were 13 intelligence-oriented courses held during 1987, attended by 263 candidates.

Technical Services Branch

Sid Preece, Director

The Technical Services Branch provides assistance to police forces on a broad range of technical subjects including information processing and radio communications. The Branch also manages a number of operational support programs on behalf of the Province's police forces.

Canadian Police Information Centre

The Technical Services Branch liaises with the Canadian Police Information Centre, a computerized police information system. The main system hardware and software are housed in the Royal Canadian Mounted Police headquarters in Ottawa. The system has been serving Canadian police forces since July, 1972.

The Information Centre system provides service to all officially recognized police agencies in Canada. In Ontario, there are 159 terminals serving 125 municipal police agencies and 138 terminals serving the needs of OPP detachments.

During 1987, there were more than 68 million transactions conducted on the Police Information Centre network, with Ontario agencies contributing 46 per cent of this total. System audits are performed on a biennial basis by each force entering records on the system. These audits ensure adherence to system operational policy and reinforce the need for a high degree of data accuracy. A total of 140 audits were conducted covering 57 municipal and regional forces and 83 Ontario Provincial Police detachments. Five re-audits were conducted at municipal forces.

Suspended Driver Control Centre

The Suspended Driver Control Centre has responsibility for the entry and maintenance of suspended driver licence information on the Canadian Police Information Centre system. The system gives police immediate access to suspended driver information. In 1987, the Centre received 204,440 new suspensions from the Ministry of Transportation. As of the end of December, there were approximately 201,000 active suspensions. During the year, the police notified 32,336 persons of the suspension of their driver's licence and confiscated 14,596 driver's licences.

Police Automated Registration Information System

The Police Automated Registration Information System provides police users on-line access to the Ministry of Transportation's automated vehicle registration and driver licence files. The total number of queries processed during 1987 was over 5.6 million, of which more than 1.5 million were to the driver licence file and over 4 million were to the vehicle file.

The Technical Services Branch also provides a Communications Systems Consulting Service to ensure equipment purchased by Ontario municipal police forces is compatible with established systems and future plans for police communications systems in the province. Several forces reviewed various aspects of their existing radio communication systems in 1987. Larger forces were encouraged to develop their own self-maintenance facilities.

The Integrated Radio Service Program was established in 1972 to assist forces with the installation of modern, two-way radio systems. During 1987, the Alliston and Prescott Police Forces received assistance under this program.

The Radio Test Maintenance Program is designed to ensure police radio systems are maintained adequately. Forces experiencing problems can request a review of their system which will identify areas of inadequate maintenance. Follow-up tests are performed when the service organization has completed necessary repairs. In 1987, the systems of ten forces, including three regional forces and the City of Ottawa, were reviewed. Three system acceptance tests and four interference investigations were also completed.

Telephone Advisory Service is provided to ensure that private telephone systems considered for purchase by police forces adequately meet their present and future needs. In recent years, 911 emergency response number systems have become increasingly popular. In 1987, assistance was provided to 13 police forces installing 911 systems.

Ontario Municipal and Provincial Police Automation Cooperative

The Ontario Municipal and Provincial Police Automation Cooperative (OMPPAC) is a computerized record-keeping system designed to satisfy the automation needs of the medium and small-sized police forces in the province. The program has been the top priority of the Branch from the time of its inception in 1983. The system's major accomplishments for the year included:

- The Ontario Provincial Police joined the Cooperative and the name was altered.
- Approval was received from Management Board for the installation of OMPPAC Release 1.0 at eight pilot project sites which comprised six municipal police forces and two detachments of the OPP.
- The OMPPAC Constitution and By-laws were accepted by the Board of Directors.
- Approval was received from the R.C.M.P. for the introduction of the OMPPAC/CPIC Interface.
- Software for OMPPAC Release 1.0 was completed and acceptance tested.
- Release 1.0 of OMPPAC was installed at the Barrie Police Force.
- Release 1.0 of OMPPAC was installed in the training mode at North Bay and Owen Sound.
- As of December 31st, 1987, 28 municipal police forces had made formal commitments to OMPPAC.

Ontario Provincial Police

R. A. Ferguson, Commissioner

The Ontario Provincial Police (OPP) is responsible for policing any area of Ontario that does not have a municipal police force. The force also maintains specialized investigative and enforcement capabilities to assist municipal police. During 1987, the OPP provided policing services in approximately 993,000 square kilometres and patrolled 22,307 kilometres of highways. In January, 1988, the responsibilities of the Chesley, Picton and Wiarton police forces were contracted to the Ontario Provincial Police.

The OPP also patrolled approximately 174,000 square kilometres of Ontario waterways. The authorized strength of the force as of December 31, 1987, was 4,490 uniformed members and 1,367 civilian personnel.

During the past year, the OPP handled approximately 100,000 non-traffic criminal offences, an increase of 2.8 per cent from the previous year, and about 10 per cent more than five years ago. Although total criminal activity was up, the clearance rate — the number of cases in which charges were laid or which were otherwise concluded — has also increased. About 46 per cent of all criminal cases are cleared.

Reportable motor vehicle accidents increased by 3,980 for a total of 76,171, an increase of 5.5 per cent over 1986. Fatal accidents increased by 100, or 16.9 per cent, and the number of personal injury accidents increased by 1,952, or 9.1 per cent.

A continuing commitment to *Highway Traffic Act* enforcement resulted in a total of 516,128 charges under the *Highway Traffic Act*. Due to increased public awareness of the dangers of drinking and driving, shifting social attitudes, and increased enforcement, accidents involving drinking drivers continued to decrease steadily from their peak in 1984. Approximately 12,000 persons were charged with impaired driving offences, compared with approximately 16,000 in 1984.

Increased marine patrols, coupled with a heightened public awareness campaign, contributed to a decrease in vessel-related fatalities. There is a significant relationship between the number of vessels checked by marine patrols and the number of fatalities. More than 33,000 vessels were checked by marine patrols in 1987, compared to 26,000 in 1986. Boating-related deaths dropped to 43 compared with 60 in 1986.

A total of 591 OPP members and citizens were awarded commendations and awards in appreciation and for exemplary performance in 1987.

During 1987, the organizational structure of the OPP was revised. The Force has been divided into three Areas — Field Operations, Services and Investigations — and each of these Areas has been re-organized, with some branches being merged. The Field Operations Area consists of three divisions; the Services Area consists of an Administrative Services Division and the Support Services Division; and the Investigations Area consists of a Special Investigations Division and an Investigation Support Division. Each Area is under the command of a Deputy Commissioner, and each Division is under the command of a Chief Superintendent.

Several new programs were also instituted in 1987: a Field Special Traffic Enforcement program was undertaken to reduce traffic accidents; the Ontario Municipal and Provincial Police Automation Cooperative (OMPPAC) was instituted to provide automated record keeping and data retrieval for participating police forces; the Field Drug Incentive was undertaken to restrict commerce in illicit drugs; and Community Policing was adopted as a method of ensuring that the OPP remains responsive to the communities it serves.

Office of the Commissioner

The Office of the Commissioner is responsible for the control and management of the OPP, and the overall policy direction and coordination of operating programs. In addition, the following departments report directly to the Office of the Commissioner:

- Protocol Officer
- Force Adjudicator
- Budget Coordinator
- Professional Standards Branch
- OPP Relocation Project

The Professional Standards Branch is responsible for the administrative processing and investigation of all complaints against police officers and policing services, as well as recognitions of appreciation and service by both employees and the public.

Field Operations

R.R. Rose, Deputy Commissioner

The Field Operations Area provides law enforcement services to those areas of the province where policing is the direct responsibility of the OPP. The Area consists of three divisions, which are collectively responsible for 16 district headquarters, 184 regular detachments and five summer detachments.

Motor Vehicle Accidents in Ontario

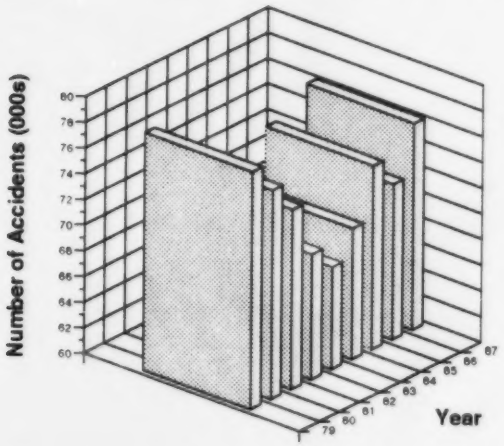

Special Traffic Enforcement Initiative

In September, 1987, the OPP launched a new traffic initiative intended to reduce the number of motor vehicle accidents in Ontario. This initiative concentrated on speeding infractions on major highways, and involved the formation of six Special Traffic Enforcement Units staffed with officers, specially trained in the use of the latest radar technology. The purpose of this enforcement program is to reduce speeding on Ontario highways and so reduce accidents and improve the flow of traffic.

OMPPAC

During 1987, an OPP Users Committee was established to evaluate the operations of the Ontario Municipal and Provincial Police Automation Cooperative (OMPPAC) in the OPP environment. OMPPAC provides computerized record keeping and data retrieval services for participating police forces. A pilot project was implemented on November 30, 1987, with the installation of OMPPAC computers at the Caledon and Peterborough OPP detachments.

Field Coordination Branch

The Field Coordination Branch provides administrative services to a number of OPP programs, including the District Crime Squad, Court Officers, and the Detachment and District Planning programs. In addition, this Branch is responsible for coordinating the deployment of officers during major crises.

The Field Coordination Branch also supervises the activities of both OPP helicopters, a Bell 206L Long Ranger and a Bell 206B Jet Ranger, which are used primarily in search and rescue operations.

Services Area

A.N. Chaddock, Deputy Commissioner

The Services Section comprises two divisions, Administrative Services and Support Services. In addition, the Policy and Planning Branch and the Program Evaluation Branch report to the Deputy Commissioner, Services.

The Administrative Services Division administers and coordinates OPP training and education, specific force personnel services, and public information and news services. It also provides support in the areas of graphic arts, photography, administrative records and mail and printing services. The Division consists of four branches:

- Training Branch
- Staff Services Branch
- Information Services Branch
- Records Management Branch

The Support Services Division provides logistical support to the OPP in such areas as transport, armament, clothing, equipment, and computer and communications services. It consists of three branches:

- Transport Branch
- Quartermaster Stores Branch
- Computer and Telecommunications Branch

Investigation Area

J.E. Szarka, Deputy Commissioner

The Investigation Area provides specialized investigative skills to force members and municipal police forces throughout the province. Investigative assistance is also provided upon request to other law enforcement agencies, government ministries and special inquiries. The Area consists of two divisions: Special Investigations and Investigation Support.

Special Investigations Division

The Special Investigations Division has three branches:

- **The Anti-Rackets Branch** investigates a variety of complex and sophisticated fraudulent rackets and schemes. Investigations are conducted upon request by other OPP detachments, other law enforcement agencies and government ministries. Expertise is offered in the areas of "white-collar" crime, computer

crime, counterfeiting and forgery. During 1987, Branch members conducted 239 investigations, which involved a reported total loss to victims exceeding $500 million. In 1986, there were 470 investigations.

- **The Criminal Investigation Branch** provides expert investigative assistance in serious criminal cases to OPP detachments and other law enforcement agencies. In addition, investigative expertise is provided to other agencies and ministries of the Government. During 1987, 218 investigations were conducted, including 80 deaths. In 1986, 190 investigations were conducted, including 85 deaths. The clearance rate for homicide investigations was more than 96 per cent.
- **The General Investigations Branch** provides expertise and assistance to the force and other law enforcement agencies in the specialties of drug enforcement, auto theft, gaming, pornography and hate literature. Acting on tips from the community-reporting "Crime Stoppers" program, members of the Auto Theft Section recovered $1 million worth of stolen truck parts and other property. In 1987, drugs with a street value in excess of $33 million were seized by members of this Branch; $13 million in drugs were seizures during 1986.

Investigation Support Division

In criminal investigations, the Investigation Support Division provides field operations with intelligence gathering, analysis and distribution; technical interception of communications; physical and audio surveillance; polygraph examinations; and forensic identification services. In addition, security services are provided to Ontario Government buildings, senior Government officials, and visiting dignitaries.

The licensing of private investigators and security guards, and firearms acquisition and licensing are also the responsibility of this Division.

The Division consists of four branches:

- **The Intelligence Branch** provides strategic information gathering and analysis services to the force and to other law enforcement agencies. Units are dedicated to organized crime, general investigation, outlaw motorcycle gang activity analysis and information storage. During 1987, several investigations involving subjects and law enforcement agencies from the United States and Europe, demonstrated the effectiveness of international cooperation with similar police operations in other jurisdictions.
- **The Security Branch** provides security for Government officials and visiting dignitaries, conducts security investigations, advises Government agencies on security, and provides general enforcement and security to the legislative building and nearby Government complex. Osgoode Hall has its own OPP detachment. The duties at both Queen's Park and Osgoode Hall are performed jointly by uniform members and special constables of the Ontario Government Protective Service.

Criminal Offences in Ontario
(excluding traffic offences)

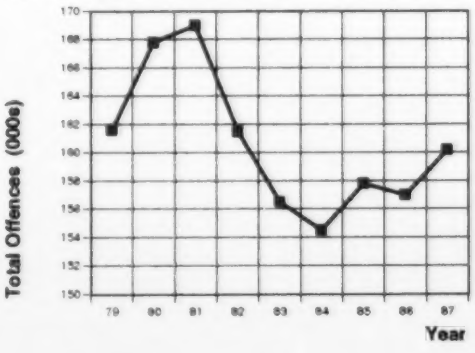

Offences related to Drug use

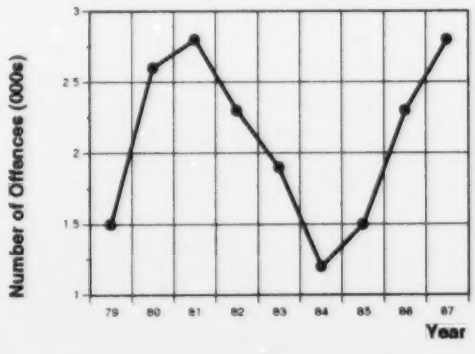

- **The Registration Branch** comprises two Sections. The Private Investigators and Security Guards Section investigates and licenses all persons employed in Ontario as private investigators or security guards, and the agencies which employ them. In 1987, over 36,000 applications were received by this Section, compared with 27,000 in 1986. The Firearms Section controls the distribution, possession and issuance of permits for carrying restricted firearms, inspects both shooting clubs and business outlets, and administers the Firearms Acquisition Certificate Program.

- **The Technical Support Branch** provides operational support to the OPP and to municipal police forces in criminal and intelligence investigations. Expertise is provided in photographic, physical and electronic surveillance, videotaping, and polygraph and forensic identification. The design and construction of specialized electronic equipment is also a function of this Branch.

Special Programs

Community Policing

Community Policing is an approach to police work that emphasizes community participation and cooperation. In 1987, a pilot project was initiated in OPP District No. 7, Barrie. Members of the OPP were assigned to each of five communities and formed local committees to assist in determining community priorities and needs. Committee members represented residential, business, and church groups; service clubs; schools; and, local municipal councils. Each community provided office space and furniture, telephone and janitorial services.

Citizens calling with non-urgent requests were encouraged to leave a message, which the Community Police officer prioritized and attended to as time permitted. For emergency service, callers were directed to the host detachment when the officer was away from the office.

The Community Policing approach has allowed officers to resolve many issues on the spot, in an informal manner, while encouraging active participation by citizens and community groups. The pilot project will be monitored closely to identify and resolve problems, and to develop methods of operation that can be transferred effectively to other communities.

Field Drug Initiative

In 1987, the Field Drug Initiative was begun to help stem the traffic in illegal drugs on the street. Twenty-four OPP officers attended a one-week training course at the OPP Academy in Brampton and returned to their detachments to train other officers in violator recognition, to work undercover, or to be seconded to the General Investigations Branch, Drug Enforcement Section, for street projects. The Initiative resulted in 600 drug trafficking charges being sworn against 273 individuals, and will be continued in 1988.

Ontario Provincial Police Auxiliary

The Ontario Provincial Police Auxiliary comprises 460 highly dedicated volunteers organized into 17 Units throughout most of the province. Each Unit functions under the guidance of a force liaison official at their assigned detachment, although the coordination of the entire program is the responsibility of the Special Field Units Branch, General Headquarters in Toronto.

Auxiliary officers accompany regular members on patrol and assist with major events or emergencies, R.I.D.E. program spotchecks, and public displays, exhibitions and fairs. During 1987, auxiliary members contributed approximately 85,000 hours of service.

A joint study of the program was undertaken in 1986, and many recommendations surrounding the organization and functions of the auxiliary will be implemented as a result of the study.

OPP Telecommunications Project

The OPP Telecommunications Project is an ad hoc administrative department responsible for designing and implementing a new telecommunications system for the OPP. It reports directly to the Deputy Solicitor General.

On March 5, 1986, Cabinet approved a capital expenditure of approximately $107 million to complete the OPP Telecommunications System, using a Government-owned microwave linking system. The new radio network is a trunked cellular system which will use centralized dispatching on a district basis. Highlights of the project's activities include the:

- award of a contract for $610,000 to supply communications recording systems to 15 communications centres;
- award of a contract for $29.3 million for the installation and maintenance of a microwave linking system;
- award of a contract for $11.3 million to build remote site buildings and standby power supplies;
- advertisement of tender specifications for telecommunications towers and civil works;
- establishment of a working model of a district mobile radio system; and
- the establishment of an Operational Staffing Committee to oversee the transition from the current, decentralized dispatch method to a new system that will be centralized at 16 communication centres.

The telecommunications system is being implemented on a district-by-district basis. The first district is scheduled to be operational in December, 1988, and the last, in early 1992.

Ontario Police Arbitration Commission

John A. Kazanjian, Chair
Malachy M. Connolly, Edward R. Johnson, Sandi L. Humphrey, Lorne C. Perron, Members

The Ontario Police Arbitration Commission is a five-member body that administers the arbitration process between municipalities and municipal police forces throughout Ontario. The Commission was established in 1972 in accordance with the *Police Act*.

The Commission's primary objective is to provide competent arbitrators for prompt and professional resolution of contract bargaining. The Commission endeavours to promote harmonious personnel relations in the police community to improve the long-term effectiveness of policing in Ontario.

The Ontario Police Arbitration Commission does not influence municipalities or their police forces in actual negotiations. However, during the conciliation or arbitration process the Commission may be called upon to assist the parties in their efforts to reach an agreement by making available material and experts knowledgeable in employee-employer relations. As well, the Commission monitors and evaluates the general effectiveness of the police bargaining system and makes recommendations for its improvement.

The Commission's research program is carried out through the services of the research department of the Ministry of Labour. The research department has developed a collective bargaining information system for the Arbitration Commission, which includes an analysis of key clauses found in police collective agreements.

In addition to the chair, two Commission members represent municipal police governing bodies and two members represent police forces. All five members are appointed by the Lieutenant-Governor-in Council and serve on the Commission for two-year, renewable terms. The duties and functions of the Arbitration Commission include:

- maintaining a register of qualified part-time arbitrators for designation by the Solicitor General;
- assisting the arbitrators by making the administrative arrangements required for arbitrations;
- assisting the conciliation officer by making the administrative arrangements required for conciliation hearings;
- setting the fees of arbitrators acting in "rights" disputes;
- sponsoring research in respect of arbitration processes and awards; and
- establishing forms to be used by parties requesting arbitration and conciliation services and prescribing procedures for arbitration and conciliation hearings.

Public Safety Division

Dean D. Paquette, Assistant Deputy Minister

The principal concerns of the Public Safety Division are to find ways to minimize risk to the public and to eliminate hazards to property. The Division is responsible for the office of the Fire Marshal, the Centre of Forensic Sciences, the office of the Chief Coroner, Forensic Pathology, and Emergency Planning Ontario. The objectives of the Division's public safety programs are achieved by:

- promoting adequate standards for fire safety services, determining the causes of fires, reviewing fire safety standards in building plans, and supporting local fire departments;
- determining the cause of death in unusual and unexpected circumstances to help minimize future loss of life;
- providing forensic pathology expertise;
- preparing and implementing emergency plans; and
- analyzing information relevant to public safety.

Office of the Fire Marshal

John Bateman, Fire Marshal

The Fire Marshal's Office promotes fire prevention, and implements programs to minimize death and the destruction of property. During the past few years, the Fire Marshal has increasingly emphasized the need for preventative measures and education of the general public about such measures. Within the Fire Marshal's Office there are four units responsible for fire prevention and fire fighting.

Technical Research and Consulting Services reviews building plans so that builders can meet building code requirements related to fire prevention. It also administers the Fire Code and periodically holds seminars for those most immediately affected by changes to the Fire Code, such as insurance companies, hospital administrators and nursing home operators. As well, the Service provides technical advice and support to firefighters, investigators and inspectors, and undertakes fire research projects independently and jointly with other ministries.

Fire Investigation Services investigates fires of a suspicious nature, those in which losses exceed $500,000, and fires involving death. Fire investigations provide valuable information about the performance of buildings in a fire and sometimes lead to significant changes in both the Fire Code and the Building Code. Members of the Fire Investigation Service also give lectures to police, firefighters and members of the insurance industry about investigative techniques. This not only heightens awareness and understanding of the crime of arson but ensures that these individuals know how to approach the scene of a fire without moving or damaging valuable evidence.

Fire Safety and Inspection Services promotes fire safety programs to minimize loss of life and property damage in fires. This unit has a special responsibility for inspecting hotels to ensure compliance with the *Hotel Fire Safety Act*. It is also responsible for inspecting theatres, homes of special care, nursing homes and Government-funded buildings. As well, the Service helps these organizations develop fire safety programs which include follow-up inspections and staff training.

The Service will also assist fire departments with training and regular fire inspections, and instruct at regional schools for firefighters. During 1987, members of the Fire Safety and Inspection Service trained staff in 1,602 establishments, mostly hotels, and conducted 6,532 inspections. There are approximately 56 full-time fire inspectors across Ontario. In 1987, 3,509 violation notices were issued but it was only necessary to lay charges under the *Hotel Fire Safety Act* or the Fire Code in 37 instances.

Fire Advisory Services helps municipalities establish or improve their firefighting services by:

- developing training programs and providing field training in fire prevention and suppression;
- providing technical advice and helping departments to develop five- and ten-year fire protection plans; and by
- helping to assess the equipment requirements of a given area and to develop the necessary specifications.

The Service also offers an auto extraction course and a course in the handling of hazardous fuels.

Ontario Fire College

At every fire, at least one fire officer must be present. In addition to using staff effectively at each fire scene, the officer may also have to deal with doctors, police, the public and the media. Therefore, officer training must include many skills. Officers and potential officers are trained at Ontario's Fire College at Gravenhurst. The College also gives specialist courses in both fire fighting and fire prevention.

The Centre of Forensic Sciences

D.M. Lucas, Director
G. Cimbura, Deputy Director

The Centre of Forensic Sciences is the largest laboratory of its kind in Canada and is one of the largest in North America. Although it essentially serves Ontarians, its international reputation draws requests for assistance from laboratories and law enforcement agencies in other provinces and countries. Its services are required both in criminal cases and when a death or injury takes place in unusual circumstances, such as industrial accidents or fires.

The scope of the Centre's work falls into three basic areas.

- It provides evidence acquired through scientific analysis and investigation at no cost to the Province's law enforcement officers, crown attorneys, lawyers, coroners, pathologists and other official investigative agencies. The Centre's scientists also provide expert testimony to courts of law and coroner's inquests.
- The Centre does research on a continuing basis to improve and expand the scope of its service.
- The Centre provides educational programs and materials for its users to ensure that they understand the Centre's capabilities and limitations.

The Centre has six areas of specialization: Biology, Chemistry, Questioned Documents, Firearms and Toolmarks, Photoanalysis, and Toxicology.

Caseload

In 1987, the cases reported were down 1.2 per cent to 7,939 due to planning, court appearance demands and staffing changes.

A new laboratory will be constructed in Sault Ste. Marie. It will not be a satellite of the Toronto Centre. It will be self sufficient and able to offer almost all of the services available in Toronto.

Research and Development

Biology

One of the potentially most significant developments in the field of forensic biology has been DNA polymorphism technology, sometimes referred to as "genetic fingerprinting". This technique can be considered as a very complex form of blood grouping and, at its full potential, should provide the identification of an individual through the analysis of blood, semen and hair roots.

On another front, staff are being trained in the application of isoelectric focusing to the EAP (Erythocyte Acid Phosphatase) system of blood grouping. Preliminary studies indicate that isoelectric focusing also will be useful for EsD (Estrase D) blood grouping system. Further investigation is necessary before this method can be applied to casework.

Eight genetic marker systems for fluid blood are currently used in casework. A study of the effect of bacterial contamination on the ABO blood grouping system has been completed. Further studies of bacterial contamination continue on several other genetic marker systems.

Chemistry

Analysis of gunshot residue by scanning electron microscopy has been enhanced by the use of SESAME, a computer-driven stage control. This instrumentation should permit automated analysis of gunshot residue.

The evaluation of pyrolysis gas chromatography (PGC) to Fourier Transform Infra-red Spectrophotometry (FTIR) in paint analysis was completed. The study showed the techniques to be complementary but PGC usually offered better discrimination. FTIR could be used for extremely small sample sizes and in some formulations it could provide information that would not otherwise be available.

Toxicology

In 1987, a reciprocal arrangement was made with the Government Chemist's Laboratory in Wellington, New Zealand, concerning synthesis of deuterated drug analogues. In 1987, eight deuterated drug analogues were received from New Zealand and five were sent from Toronto. These compounds are essential if accurate drug quantitation is to be achieved using gas chromatography/mass spectrometry.

Office of the Chief Coroner

Ross C. Bennett, M.D., Chief Coroner
James G. Young, M.D., Deputy Chief Coroner

During the 1987 calendar year, Ontario coroners investigated 28,044 deaths, representing more than 40 per cent of all deaths in the province. Every unusual or unexpected death and virtually every case in which the circumstances were questioned was examined carefully. Likewise, every death associated with institutions, such as nursing homes and homes for the aged, was reviewed.

Each case is examined by a Regional Coroner, then reviewed at the Office of the Chief Coroner. Coroners, Regional Coroners and the Chief Coroner are required to respond to many

requests for information from next-of-kin, solicitors and insurance companies. Coroners must also certify the release of all bodies for cremation or shipment out of the province.

The Chief Coroner received coroners' jury verdicts and recommendations from 210 inquests into 232 deaths. In compliance with the *Coroners Act*, these inquests investigated deaths in construction (39) and mining (14), individuals held in custody (27), as well as various circumstances in which local coroners and the Chief Coroner decided that holding an inquest would educate the public and would provide recommendations that might assist in the prevention of deaths under similar circumstances in the future. The inquest juries made 1,221 recommendations which the Chief Coroner has forwarded to appropriate agencies for consideration.

The information gathered from all the coroners' investigations over a number of years is compiled annually into a statistical database from which it is possible to extract information for research into deaths in almost any type of population or environment. These studies are used to assist organizations concerned with the review and prevention of deaths.

Every death which occurs after a patient in hospital has received an anaesthetic is investigated by a coroner. Many of these cases are intensively investigated by the Anaesthetic Advisory Committee to the Chief Coroner, which is composed of seven senior anaesthetists, along with other specialists such as surgeons, as required. The Committee provides a complete review of these complex cases and their recommendations for improvements in procedures, drugs and equipment are disseminated to hospital staffs across Canada. The Committee also provides expert witnesses at inquests.

The tragic problem of suicide deaths in Ontario, particularly among teenagers, has gained some prominence in the media in recent years. This reflects public concern and the concerted efforts of many suicide prevention organizations located in major centres in the province. The Office of the Chief Coroner is able to provide factual statistics on the actual number of suicidal deaths in Ontario.

Suicides in Ontario by age, 1975-87

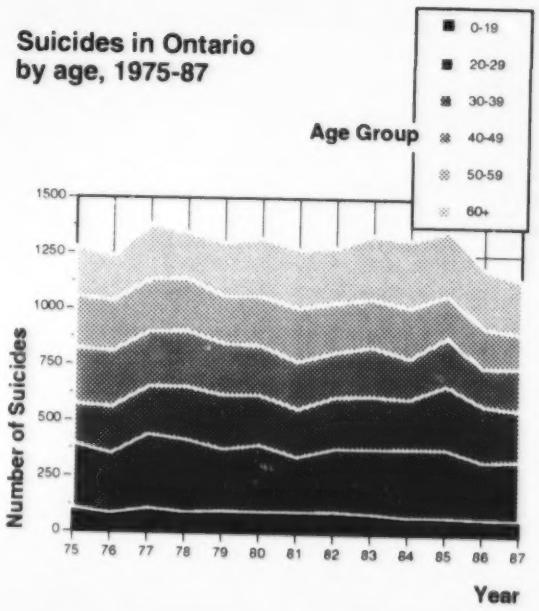

The *Human Tissue Gift Act* provides for inter-vivos gifts of transplants and post-mortem gifts for transplants and other purposes. The organs or tissues in greatest demand at present are eyes, kidneys, pituitary glands, joints and bones, brains, hearts, lungs and livers. The need for such organs is increasing because of recent major breakthroughs in surgical techniques and drug therapy.

The public attitude toward organ donations has changed remarkably in the past few years and more people are signing consents to donate their bodies or parts of their bodies for transplant, medical education or scientific research. A consent form under the *Human Tissue Gift Act* has been part of each Ontario driver's licence since 1975. Numerous inquiries are received daily, not only from licensed drivers in Ontario, but also from persons who obtain the Office's brochure *Help Somebody, Someday.*

The *Anatomy Act* provides a means whereby designated schools of anatomy are able to receive donated and unclaimed bodies for teaching.

The Chief Coroner, who is also appointed as General Inspector of Anatomy, administers this Act with the assistance of 16 local inspectors and one anatomy clerk. During 1987, a total of 262 cadavers were donated to eight schools of anatomy in Ontario. Of this total, 258 were donated and 4 were unclaimed.

Post-mortem Organ Donations

	1983	1984	1985	1986	1987
Kidneys	248	269	266	388	261
Eyes	1,113	1,378	1,579	1,639	1,669
Joints	7	33	87	-	41
Pituitary Glands	6,114	6,484	5,570	2,860	1,649
Brains	90	97	101	93	98

Statistics 1987
Office of the Chief Coroner

	1985	1986	1987
Total Deaths in Ontario	66,405	67,865	67,878
Investigations	27,300	28,038	28,044
Post-mortem exams	8,088	7,986	8,045
Inquests	255	201	210
Cremations	15,680	16,883	17,671
Donations (Anatomy Act)	387	374	362

	Deaths	Post-mortems
Natural	23,557	4,694
Accidental	3,038	2,138
Suicide	1,146	923
Homicide	210	209
Undetermined and found remains	93	81

Inquest Statistics:

Inquest verdicts received	210
Total deaths involved	232
Recommendations made by coroners' juries	1,221
1987 recommendations implemented	578
Recommendations from previous years implemented during 1987	237
Coroners' recommendations implemented	30
Total recommendations implemented in 1987	845

Forensic Pathology

J. Hillsdon Smith, M.D., Director

The forensic pathologist is a vital member of the team which investigates all sudden and unexplained deaths in Ontario. These deaths are investigated initially by the local Coroner, assisted at the scene by a police officer. As a result of this investigation, a postmortem examination, which includes a medicolegal autopsy, may be ordered. At this time, a pathologist who is familiar with medicolegal investigations is called in to assist in the investigation.

The forensic pathologist's primary function is to evaluate the pathological findings in relation to the circumstances surrounding the death and the results of any ancillary investigations. In any inquiry into sudden death, whether from natural or unnatural causes, the forensic pathologist acts as a link between Coroner and police. This link becomes more apparent in homicides and in cases of suspicious or unexplained deaths.

During 1987-88, the Coroner's Office investigated 27,065 sudden deaths; of this number, 7,415 medicolegal autopsies were conducted by 260 pathologists.

In addition to advising and assisting police by conducting forensic pathology examinations in difficult or complex cases, the Forensic Pathology agency develops training programs. For example, a seminar, Forensic Pathology and The Homicide Investigator, was held in September 1987 for 110 police officers from across Ontario and Canada.

Additional services include:
- providing in-department elective tuition for university students;
- development of x-ray identification techniques; and
- implementation of guidelines for the handling of hazardous/infectious cases.

Forensic Pathology
Level of Service — 1987-1988

Coroners Cases Autopsied	1,236
Medicolegal Examinations Performed by Director	146
Number of Consultations	86
Lectures	112 hours
Court Appearances	124 hours
Seminars	20 hours
Seminars for Participants	110 hours
Elective Tuition for 8 Students	36 weeks
Number of Microscopic Examinations	59,881
X-Rays Taken	1,062
Forensic Photographic Cases	99

Emergency Planning Ontario

K.J.W.Reeves, Coordinator

The mandate for Emergency Planning Ontario is to:

- perform the tasks and duties set forth in the Province of Ontario Nuclear Emergency Plan;
- act as Staff Officer to the Solicitor General, with responsibility for general coordination of emergency planning;
- monitor other provincial emergency planning;
- facilitate inter-ministry and inter-agency coordination in planning and operations;
- liaise with and assist federal, provincial, municipal and private sector contributors to ensure compatibility and effectiveness in meeting emergencies;
- maintain a listing of all available municipal, provincial and federal disaster or contingency plans; and
- ensure effective communications in operations.

Municipal Preparedness

Two federal programs administered by the Municipal Preparedness section are the Joint Emergency Preparedness Program and the Training and Education Program.

Under the Joint Program, municipalities and Government ministries may obtain funding assistance for projects that enhance the national emergency response capability. Under the terms of this program, the federal government has contributed to half of the cost of projects such as developing emergency plans, staging exercises, improving communications, and upgrading vehicles and equipment to improve rescue, life-saving and emergency coordination capabilities, particularly at the municipal level.

In 1987-88, $1.9 million in federal funding was allocated for municipal projects, together with a supplementary allocation of $183,802 for provincial projects. Nearly $1.8 million was paid to Ontario municipalities for their projects.

A total of 122 municipal projects were approved in February, 1988, and these projects will be funded from the 1988-89 federal allocation of $1.9 million.

There is an increasing demand for all types of emergency training, and while more time and effort is being devoted to this activity, competition for the limited number of vacancies at the Federal Emergency Preparedness College in Arnprior, Ontario, continues to increase. Throughout the years, 352 Ontario candidates attended courses at the College.

A survey completed in the summer of 1987 revealed that 425 of a total of 839 municipalities in Ontario have an emergency plan, and an additional 123 expect to develop one in the coming year. About 84 per cent of Ontario's population is protected by municipal emergency plans already in place.

The municipal section reviewed and commented on 50 draft municipal plans and visited 104 municipalities to assist them with emergency planning and preparedness arrangements.

Staff participated in 10 municipal exercises during the year and a CANUSLAK (Joint Canada-United States Pollution Plan — Great Lakes) exercise tested federal, provincial and municipal responses to a simulated chemical spill at the entrance to the Welland Canal.

The first in what will be a series of municipal emergency preparedness workshops was held late in 1988. Developed in conjunction with the federal Atmospheric Environment Services of Environment Canada, the workshop dealt with tornado awareness and municipal response.

A week-long seminar on school board emergency planning was developed in cooperation with the Canadian Emergency Preparedness College and was presented at the College in March, 1988.

The first issue of *Emergency Planning News* was published in June, 1987. This newsletter is distributed to municipal elected and appointed officials, and to primary emergency responders such as police, fire and ambulance personnel.

Another major activity is the Line Load Control program. A joint initiative of the federal government and Bell Canada, the program attempts to ensure adequate telephone services during emergencies. Municipalities and certain provincial ministries were asked to designate a contact person and submit a Line Load Control directory. The directory lists the numbers of telephone lines that must be protected against interruption. Bell Canada ensures the lines designated in the directories will continue to have access to the system even if switches and circuits become overloaded by exceptional demand during major emergencies. More than 1,000 users are required to update their Line Load Control directories every six months.

Plans and Operations Section

The guiding document of the Plans and Operation Section, the Part I Provincial Nuclear Emergency Plan, is a Cabinet-approved document that provides for the handling of any offsite emergency that may result from an accident at a nuclear generating station. Work on the site-specific parts of the plan continued in 1987-88, and included publication of another draft of the Part III Bruce Nuclear Emergency Plan.

In addition to these provincial plans, the Nuclear Emergency Plan provided advice and assistance to affected municipalities in the preparation of their local municipal plans. In early 1988, following close consultation with the local municipalities, municipal nuclear emergency plans were issued for both the Bruce and Essex county areas.

Preparations were underway in early 1988 for Exercise Fermi 88, a full-scale municipal emergency response exercise based on a simulated accident at the Enrico Fermi 2 nuclear power plant in Michigan, across the Detroit River from Essex County. The exercise, which will be held under the Nuclear Emergency Plan, will involve participation by municipal and county departments, local police forces and school boards. The main aim of the exercise is to test the Essex Municipal Nuclear Emergency Plan. Additional benefits are expected to be gained in the valuable training experience provided to the participants.

Following the 1986 accident in the nuclear reactor at Chernobyl in the USSR, the Provincial Government approved the creation of two working groups to make recommendations to improve public safety in Ontario. Working Group 8 was set up to make recommendations for detailed emergency plans in the event of an off-site leak of radioactive material. Working Group 9 is examining the handling and treatment of persons exposed to high radiation doses in the event of a nuclear accident. Both working groups are expected to report in the summer of 1988.

In December, 1986, in response to a recommendation of the Select Committee on Energy, the Ontario Nuclear Safety Review was set up, with Dr. F. Kenneth Hare as Commissioner. Its mandate was to review the safety of the design, operating procedures and emergency plans associated with Ontario Hydro's CANDU nuclear generating plants.

The Report, submitted to the Minister of Energy in March, 1988 and scheduled to be tabled in the legislature in mid-April, 1988, is expected to have an impact on the level of nuclear emergency planning by Emergency Planning Ontario.

Program Resources Division

Lorne H. Edwards,
Acting Executive Director

The Program Resources Division has two basic goals: to provide support services to managers in an efficient and effective fashion, and to ensure that the controllership function of the Ministry is adequately performed. The first of these objectives is met by providing the services of internal audit, information technology, human resources, finance and administration, purchasing and accommodation services to program managers throughout the Ministry. The second is met by performing those activities which will assure the Deputy Solicitor General and senior program managers that the financial, administrative and management practices of the Ministry are consistent with Government and Ministry policies and procedures.

Internal Audit Branch

Donald A. Bascombe, Director

The Internal Audit Branch assists the Ministry's management by reviewing financial transactions and preparing anaiyses, appraisals, recommendations and pertinent comments. The responsibilities of the Branch include:

- reviewing the adequacy and application of financial and management controls;
- ascertaining the extent of compliance with established Ministry policies, plans and procedures;
- determining the extent to which Ministry assets are accounted for and safeguarded from losses; and
- appraising the quality of performance in carrying out assigned responsibilities and assuring that resources are used economically, efficiently and effectively.

The Branch provides timely reports to management concerning problems or issues with respect to controls, systems or policies, and recommends improvements where necessary.

Information Technology Services Branch

R. L. Fletcher, Director

The Information Technology Services Branch is responsible for information technology strategy, plans, policy and systems development for the Ministry.

At the operational level, information systems are expected to reduce the cost of providing services, or provide increased levels of service with no increase in cost. Some operational information systems will make possible initiatives which are not otherwise practical.

At the management level, information systems are expected to provide managers with timely and accurate reports which will improve the Ministry's management processes. Timely and reliable statistics are essential to the preventive programs of the Ministry's public safety and law enforcement functions. This management information will be provided as a by-product of the operational systems.

The Branch's strategy will support the overall Ministry goals and may, in some cases, act as a catalyst to achieve process, organization, and procedural improvements. The intention is to not simply automate the present Ministry operations but rather to strive to realize the full potential of information technology.

Human Resources Services Branch

Lynn Ceglar, Director

The Human Resources Services Branch is responsible for the administration of Ministry personnel. The Branch helps other divisions with staff training, management development and the effective utilization of human resources. It also ensures that Government personnel policies, legislation and regulations are followed.

Specifically, the Branch is responsible for:

- benefits administration and counselling;
- workers' compensation and attendance;
- staff relations;
- personnel records;
- training and development;
- human resources planning; and
- development of Ministry human resources policies.

Financial and Administration Services Branch

Katharine Smith, Acting Director

The Financial and Administration Services Branch provides financial and administrative services to the Ministry. Its responsibilities include:

- designing, communicating, implementing, and maintaining financial and administrative systems;
- ensuring the financial controllership functions in the Ministry;
- providing a purchasing service;
- coordinating and controlling the Ministry's budget process and program analysis function;
- developing and maintaining the Ministry Administrative Manual;

- coordinating Government Activity Review initiatives for the Ministry;
- maintaining a number of financial processing systems, including payroll, payments of accounts, cashiering, revenue recording and accountable advances;
- providing administrative services such as supply and messenger services at the Ministry's office;
- developing, implementing, and maintaining the Ministry's moveable assets control system;
- provide financial consulting services to program managers, and
- providing a records advisory service to the Ministry.

In addition to carrying out these responsibilities, Branch staff have been involved in various studies relating to Government activities.

Accommodation Services Branch

T.A. Thompson, Director

The Accommodation Services Branch provides coordinating services to all Ministry branches for land, facilities, leasing, renovations and parking requirements. In 1987, new OPP detachment facilities in Kingston and Cambridge (Kitchener) were completed.

Financial Statements
For the 1987-88 fiscal year

Expenditures

Administration Program

Main Office	1,803,191
Financial Services	2,540,779
Supply and Office Services	4,697,990
Personnel Services	1,791,941
Information Services	435,085
Analysis and Planning	1,269,951
Legal Services	432,618
Audit Services	344,404
Systems Development Services	3,072,253
Sub-total	**16,388,212**
Payment under the Ministry of Treasury and Economics Act	1,011,249
Minister's Salary, the Executive Council Act	28,743
Parliamentary Assistant's Salary, the Executive Council Act	8,880
Total for Administration	**17,437,084**

Public Safety Program

Program Management	332,033
Centre of Forensic Sciences	7,094,171
Fire Safety Services	16,823,141
Coroners' Investigations and Inquests	9,749,149
Forensic Pathology	759,766
Emergency Planning	584,188
Total for Public Safety	**35,342,448**

Policing Services Program

Ontario Police Commission	5,350,138
Ontario Police College	6,160,577
Ontario Police Arbitration Commission	157,003
Sub-total	**11,667,718**
Hearings under the Police Act	1,535
Special Purpose Accounts, the Financial Administration Act	1,987
Total for Policing Services	**11,671,240**

Ontario Provincial Police Program

Office of the Commissioner	6,850,419
Services	53,345,344
Field Operations	243,205,830
Investigations	30,851,276
Ontario Provincial Police Telecommunications Project	6,561,473
Sub-total	**340,814,342**
Payment under the Police Act	21,799
Total for Ontario Provincial Police	**340,836,141**

Revenues

Ministry of the Solicitor General Statement of Revenue for the year ended March 31, 1988

Government of Canada	4,968,621
Reimbursements of Expenditures Policing Municipalities	7,689,652
Ontario Municipal and Provincial Police Automation Cooperative	830,715
Recovery of Benefits, Salaries and Medical Costs due to Accidents	409,557
Ontario Place Corporation	318,634
Recovery of Course Expenses	46,973
Sub-total	**9,295,531**
Fees, Licences and Permits	1,116,832
Sales and Rentals	3,262,023
Recovery of Prior Years' Expenditures	445,396
Miscellaneous	20,885
Total Revenue	**19,109,288**

Statutes Administered

Anatomy Act
Coroners Act
Egress From Public Buildings Act
Emergency Plans Act, 1983
Fire Accidents Act
Fire Departments Act
Fire Fighters' Exemption Act
Fire Marshal's Act
Hotel Fire Safety Act
Human Tissues Gift Act
Lightning Rods Act
Ministry of the Solicitor General Act
Ontario Society for the Prevention of Cruelty to Animals Act
Police Act
Private Investigators and Security Guards Act
Public Works Protection Act
Retail Business Holidays Act

MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

1988
Rapport annuel

Commission de police de l'Ontario

Police provinciale de l'Ontario

Commission d'arbitrage de la police de l'Ontario

Bureau du commissaire des incendies

Centre de criminalistique

Bureau du coroner en chef

Direction de la médecine légale

Bureau de la planification des mesures d'urgence de l'Ontario

ISSN 0380-5794
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

À l'honorable
L.M. Alexander, C.P., c.r., C.St., B.A.
Lieutenant-gouverneur
Province de l'Ontario

Votre Honneur,

Pour votre information et celle de l'Assemblée législative, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère du Solliciteur général pour l'exercice se terminant le 31 mars 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le lieutenant-gouverneur, l'expression de mon profond respect.

La Solliciteure générale,

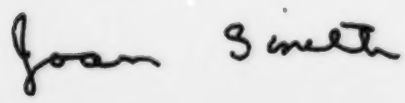

Joan Smith

Table des matières

Introduction 1

Organigramme 2

Bureau du ministère 3

Commission de police de l'Ontario 6

Police provinciale de l'Ontario 13

Commission d'arbitrage
de la police de l'Ontario 18

Division de la sécurité publique 19

- Bureau du commissaire des incendies
- Centre de criminalistique
- Bureau du coroner en chef
- Bureau de la médecine légale
- Bureau de la planification des mesures d'urgence de l'Ontario

Direction des services de programmes 26

États financiers 28

Introduction

Le ministère du Solliciteur général veille à l'application de la loi et à la sécurité publique en Ontario. En tant qu'autorité civile dont relève la Police provinciale de l'Ontario, le Ministère supervise tous les corps de police municipaux et régionaux de l'Ontario par le biais de la Commission de police de l'Ontario. De plus, le Ministère gère un centre spécialisé d'analyses criminelles, élabore et met en application des normes pour la prévention des incendies en Ontario, détermine les causes de décès survenus dans des circonstances inhabituelles, supervise un service de médecine légale et coordonne toute la planification des mesures d'urgences en Ontario.

Ces responsabilités variées et complexes sont assumés par des organismes très spécialisés relevant tous du ministère du Solliciteur général:

- **La Commission de police de l'Ontario** supervise la prestation des services de police à l'échelle de la province et gère le Collège de police de l'Ontario à Aylmer. La Commission aide également les corps de police de l'Ontario dans certains domaines techniques tels que la mise au point des systèmes, le traitement des données et les radiocommunications.
- **La Police provinciale de l'Ontario** compte plus de 5 000 hommes et femmes au service des Ontariens dans toute la province, sauf dans les régions et les municipalités qui disposent de leur propre corps policier, soit un territoire d'une superficie d'un million de kilomètres carrés.
- **La Commission d'arbitrage de la police de l'Ontario** est chargée d'administrer le processur d'arbitrage relatif aux contrats de travail entre les municipalités et les corps policiers municipaux.
- **Le Bureau du commissaire en chef** est chargé de mener des enquêtes sur le morts subites, inexpliquées ou inattendues et, dans certains cas, peut être appelé à mener des enquêtes.
- **Le Bureau du commissaire des incendies** a pour mandat de prévenir ou de minimiser les pertes de vies humaines et de biens matériels occasionnées par les incendies; il coordonne les activités de prévention des incendies, de la lutte contre les incendies et les enquêtes sur les incendies en Ontario, et aide les départements de pompiers locaux dans leurs activités.
- **Le Centre de criminalistique** offre aux corps de police, aux coroners, aux avocats de la défense et autre organismes d'enquête criminelle des services d'analyses scientifiques.
- **La Direction de la médecine légale** aide à établir la cause des décès survenus dans des circonstances inhabituelles.
- **Le Bureau de la planification des mesures d'urgences** est chargé de coordonner les interventions de la province en cas d'urgence et d'aider les municipalités à mettre au point et à tenir à jour les plans d'urgence.

Ces organismes spécialisés, travaillant de concert avec les services de soutien et d'élaboration des politiques décrits dans le présent rapport annuel, témoignent de l'engagement du Solliciteur général envers la justice sociale. Les initiatives prises par le ministère du Solliciteur général visent à répondre aux défis que pose la sécurité publique pour tous les Ontariens.

Organigramme

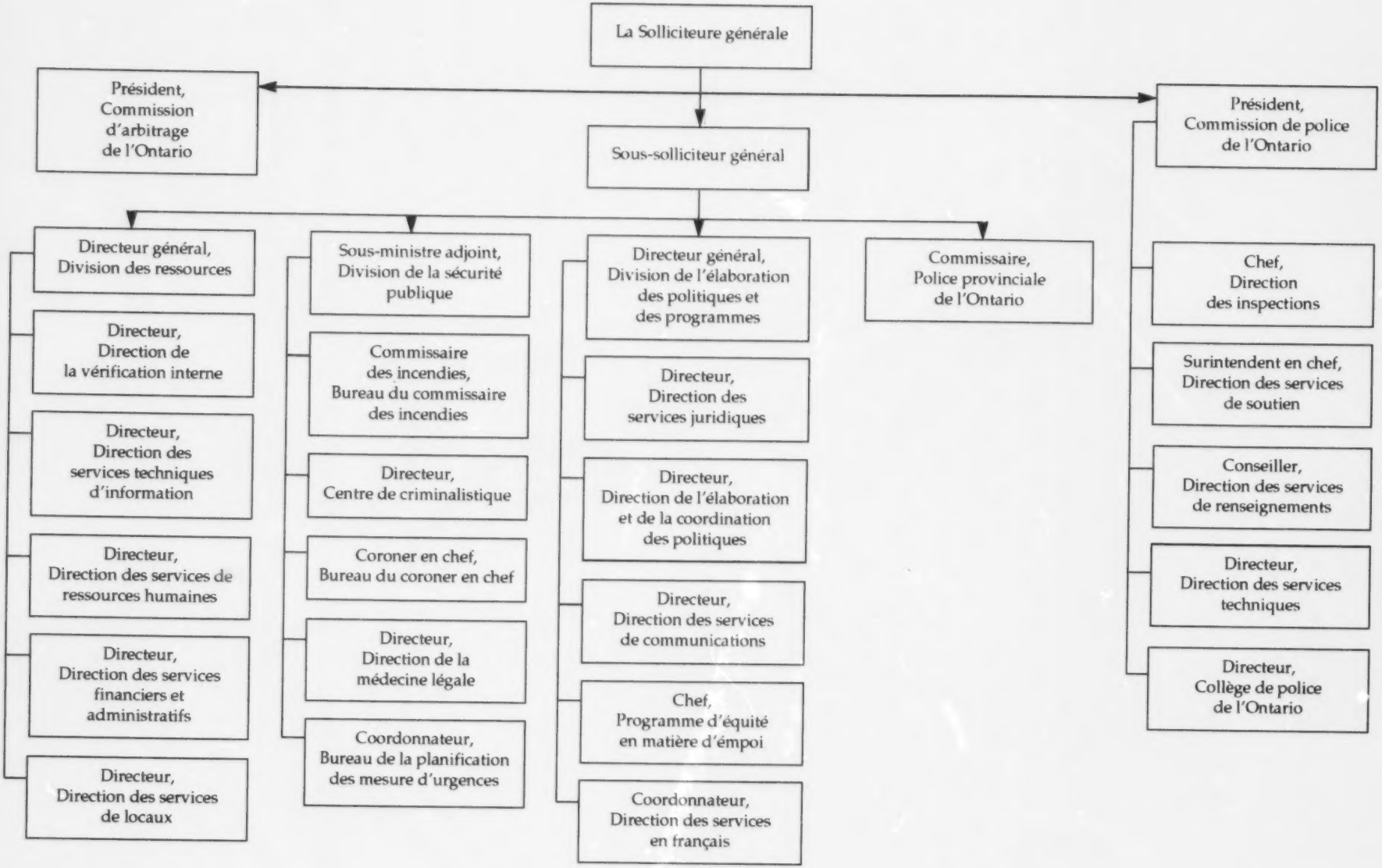
La Solliciteure générale
Président, Commission d'arbitrage de l'Ontario
Sous-solliciteur général
Président, Commission de police de l'Ontario
Directeur général, Division des ressources
Directeur, Direction de la vérification interne
Directeur, Direction des services techniques d'information
Directeur, Direction des services de ressources humaines
Directeur, Direction des services financiers et administratifs
Directeur, Direction des services de locaux
Sous-ministre adjoint, Division de la sécurité publique
Commissaire des incendies, Bureau du commissaire des incendies
Directeur, Centre de criminalistique
Coroner en chef, Bureau du coroner en chef
Directeur, Direction de la médecine légale
Coordonnateur, Bureau de la planification des mesure d'urgences
Directeur général, Division de l'élaboration des politiques et des programmes
Directeur, Direction des services juridiques
Directeur, Direction de l'élaboration et de la coordination des politiques
Directeur, Direction des services de communications
Chef, Programme d'équité en matière d'empoi
Coordonnateur, Direction des services en français
Commissaire, Police provinciale de l'Ontario
Chef, Direction des inspections
Surintendent en chef, Direction des services de soutien
Conseiller, Direction des services de renseignements
Directeur, Direction des services techniques
Directeur, Collège de police de l'Ontario

Le Bureau du ministère

John D. Takach, Sous-solliciteur général

La coordination et l'administration des activités de tous les organismes du Ministère sont assurées par le Bureau du ministre qui se compose de la ministre et du sous-ministre.

Au cours des dernières années, le Ministère a établi plusieurs programmes visant la prévention de la criminalité ou d'autres pertes ainsi que des programmes communautaires au profit des membres la collectivité. Cette nouvelle orientation a nécessité l'établissement de la Division de l'élaboration des politiques et des programmes. La Direction se compose de la Direction des services juridiques, la Direction de l'élaboration et de la coordination des politiques, la Direction des services de communications, le Programme d'équité en matière d'emploi et la Direction des services en français.

La redistribution des responsabilités découlant directement de cette nouvelle orientation a donné lieu à la création de la Division des Ressources. Cette Division se compose de la Direction des services financiers et administratifs qui offre, entre autres, un service consultatif sur la gestion des dossiers; de la Direction des services de ressources humaines; de la Direction des services de locaux; de la Direction des services techniques d'information; et de la Direction de la vérification interne.

Les principaux objectifs du Ministère sont déterminés par le Comité de la haute direction, qui regroupe la solliciteure générale, le sous-solliciteur général, le sous-ministre adjoint, Division de la sécurité publique; le directeur général, Division de l'élaboration des politiques et des programmes; le directeur général, Division des ressources; le président de la Commission de police de l'Ontario; et le commissaire de la police provinciale de l'Ontario. Le comité se réunit toutes les deux semaines sous la présidence du sous-solliciteur général.

En tant qu'autorité civile pour les services policiers en Ontario, le Ministère est responsable de voir à la mise en application de la Loi sur la police. Le Ministère répond directement de la Police provinciale de l'Ontario et, par le biais de la Commission de police de l'Ontario, il est indirectement responsable de la supervision des opérations des 125 corps de police municipaux et régionaux de l'Ontario, dont chacun possède sa propre autorité locale. En vertu de la Loi sur la police, le ministère du Solliciteur général partage certaines responsabilités avec le ministère du Procureur général, qui fournit des conseils juridiques et d'autres conseils en matière de poursuites à tous les corps de police de l'Ontario.

Le ministère du Solliciteur général voit à ce que les agents, les chefs et les services de police jouissent d'une autonomie suffisante pour bien s'acquitter de leurs devoirs. Parallèlement, le Ministère veille à ce que les agents de la paix soient pleinement responsables, devant l'autorité civile locale et provinciale, de l'exercice de ses pouvoirs.

Division de l'élaboration des politiques et des programmes

John M. Ritchie, directeur général

La Division de l'élaboration des politiques et des programmes comprend la Direction des services juridiques, la Direction de l'élaboration et de la coordination des politiques, la Direction des services de communications et un certain nombre de programmes spécialisés.

La Division a pour principal mandat d'élaborer des politiques novatrices et d'assumer un rôle de premier plan dans l'élaboration des programmes communautaires et de l'orientation stratégique du ministère.

Plus précisément, la Division est chargée d'examiner toutes les lois et politiques ayant trait à l'application des lois et à la sécurité publique en Ontario, d'élaborer de nouvelles lois ainsi que des propositions de réforme. Elle offre également des programmes spécialisés pour le Ministère et ses organismes, notamment dans les domaines des services juridiques et de communications, de la prévention des actes criminels et des incendies, des services en français, de l'équité en matière d'emploi, de la santé et de la sécurité au travail, de l'aide aux victimes, de la violence au foyer et de la surveillance communautaire.

Direction des services juridiques

David E. Spring, directeur

La Direction des services juridiques offre un vaste éventail de services à toutes les sections du Ministère. Les avocats de la direction fournissent des conseils juridiques, négocient et préparent des contrats et représentent le Ministère devant les tribunaux. La Direction prépare tous les documents législatifs, les règlements et les décrets du Conseil et aide à l'élaboration des politiques.

Les membres de la direction aident à l'élaboration des cours de formation et de perfectionnement à l'intention des agents de police et des pompiers et offrent des conseils sur le comportement à adopter lors de poursuites. Ils offrent également des conseils relativement à la Loi sur les jeunes contrevenants, la Charte des droits et libertés,

la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. La Direction a également joué un rôle dans les questions touchant aux armes à feu, à la sécurité publique, aux services de police pour les premières nations et gardiens privés. La Loi sur les jours fériés dans le commerce est également administrée par la Direction.

Direction de l'élaboration et de la coordination des politiques

Jill Hutcheon, directrice

La Direction de l'élaboration et de la coordination des politiques est chargée d'identifier les questions et d'élaborer et coordonner les politiques qui ont trait aux responsabilités du Ministère en matière d'application des lois et de sécurité publique. La Direction fournit des services d'élaboration des politiques à d'autres gestionnaires du ministère, coordonne la participation du Ministère aux travaux de différents comités du Cabinet et collabore avec d'autres ministères et paliers gouvernementaux aux questions d'intérêt commun.

La Direction est également chargée de mettre en oeuvre et d'administrer les nouveaux programmes du Ministère portant sur des questions comme la justice communautaire et la politique de prévention.

Par suite d'un examen ministériel du financement des centres d'aide aux victimes de viol, le Ministère s'est vu confier la responsabilité d'octroyer des subventions annuelles à ces centres. Les fonds visent à aider des organismes bénévoles à fournir des services de soutien aux victimes d'agression sexuelle. La Direction administre également des programme de prévention des actes criminels et d'autres programmes de soutien aux victimes.

Depuis 1986, année où un coordonnateur de la prévention des actes criminels fut détaché auprès de la Commission de police de l'Ontario dans le but de superviser les divers programmes du Ministère en matière de prévention des actes criminels, l'élaboration et la mise en application des idées et programmes novateurs en matière de prévention du crime se sont grandement améliorés.

Au cours de la Semaine de prévention des actes criminels, le Ministère a parrainé des séminaires de par la province et a fourni des fonds et des ressources aux corps de police locaux organisant des séminaires. Plus de 900 000 dépliants sur la prévention du crime ont été produits par le Ministère.

La Direction est également chargée de répondre aux demandes des municipalités qui désirent des renseignements sur les services offerts à contrat par la Police provinciale de l'Ontario. Elle travaille en étroite collaboration avec la Police provinciale de l'Ontario et la Commission de police de l'Ontario pour examiner des demandes de prix et participer à la préparation des recommandations à l'intention des municipalités. Les travaux se poursuivent en ce qui concerne l'examen de l'organisation et du financement de la police en Ontario.

Au cours de l'année, la Direction s'est intéressée à un certain nombre de questions générales, comme la compétence et la responsabilité en matière de sécurité nautique, la modification de la politique provinciale en ce qui concerne les poursuites par des véhicules de la police, les mécanismes de financement pour la Société de protection des animaux de l'Ontario et les initiatives de la police dans le domaines des relations interraciales.

La Direction a collaboré avec le Solliciteur général du Canada dans le cadre d'un programme visant à appuyer les programmes de police communautaire, qui soulignent le mandat social élargi de la police, la consultation auprès des membres de la collectivité, la gestion décentralisée des services de police et la coordination des activités relatives au contrôle et à la prévention du crime. Ce programme comprend des recherches sur les projets communautaires actuellement en cours dans la province, un atelier à l'intention des chefs de police et d'autres représentants des milieux policiers où l'on discute de différents modèles et de leur application, et un mécanisme de suivi pour faciliter la mise en oeuvre.

La direction est également responsable d'une campagne contre l'usage de la drogue dans les sports. Il s'agit d'un programme de sensibilisation à l'intention des entraîneurs et d'autres personnes qui s'intéressent aux sports dans les ligues mineures. Le personnel de la Direction participe à la formation des agents, en leur apprenant à utiliser du matériel didactique spécialement conçu pour sensibiliser les entraîneurs. Ce programme s'inspire du travail effectué par le corps de police de la région du Niagara, de concert avec Kiwanis International.

Direction des services de communications

A.C. (Cam) Norton, directeur

La Direction prépare des discours, des déclarations et des communiqués pour le Ministère; elle répond aux questions des médias et du public; elle organise des entrevues et des conférences de presse pour le Solliciteur général et les hauts fonctionnaires du Ministre, et fournit des conseils en matière de communications au ministre et à d'autres hauts fonctionnaires du Ministère.

La Direction aidé également le coordonnateur des Services en français du Ministère; elle travaille en étroite collaboration avec la Direction de l'élaboration des politiques sur les programmes de prévention des actes criminels et des incendies; elle coordonne tous les aspects relatifs aux communications lors de la planification des mesures d'urgence pour les centrales nucléaires de l'Ontario et prépare le rapport annuel du Ministère.

Programme d'équité en matière d'emploi

Laurie C. Hewson, chef

Le Programme a pour but d'offrir des possibilités égales aux femmes et d'accroître leur représentation aux postes où elles sont sous-représentées au sein du Ministère. Bien que la chef du Programme soit chargée de la planification, de l'élaboration, de la coordination, de la surveillance et de l'évaluation du programme, tous les gestionnaires doivent veiller à la réalisation des objectifs d'équité en matière d'emploi au sein de leurs propres secteurs. En dernier ressort, la responsabilité incombe au sous-solliciteur général.

Des initiatives ont été prises dans le but d'accroître le nombre de femmes compétentes dans les postes liés au maintien de l'ordre et à la lutte contre les incendies. Les rapports sur les agents de police de sexe féminin dans les corps policiers régionaux et municipaux de l'Ontario et sur les raisons de l'absence relative des femmes dans les services de pompiers des municipalités de l'Ontario ont été distribués aux services de pompiers, aux corps policiers et aux corps dirigeants des services de police des municipalités.

Les rapports recommandent que les corps policiers et les services de pompiers prennent les mesures qui s'imposent pour que le public sache que les femmes ont accès à des postes liés au maintien de l'ordre et à la lutte contre les incendies. Afin d'aider les corps de police et les services de pompiers à mener des campagnes de sensibilisation du public, des brochures et des affiches sur les carrières dans le domaine du maintien de l'ordre et de la lutte contre les incendies ont été préparées et imprimées.

Bureau du coordonnateur des services en français

Henri Kostuck, coordonnateur

Le coordonnateur des services en français informe les administrateurs du Ministère sur la prestation des services en français et veille à la prestation efficace des services en français.

En tant que membre du Comité interministériel des servies en français, le coordonnateur consulte avec le Bureau des affaires francophones pour ce qui est des questions du Ministère et échange des renseignements au sujet des services, des politiques et des priorités en matière de services en français à l'échelle du gouvernement.

Le Bureau se porte à l'écoute des besoins et des inquiétudes de la communauté franco-ontarienne, transmet cette information au sous-solliciteur général et à la haute direction du Ministère et recommande les mesures à adopter afin de répondre aux besoins de la communauté francophone en Ontario.

Commission de la police de l'Ontario

Wendy L. Calder, vice-présidente, Dr Reva Gerstein, Jennifer F. Lynch, Winfield C. McKay, David I. Stewart, membres.

La Commission de police de l'Ontario a pour mandat général de veiller à ce que les corps de police de l'Ontario opèrent de façon efficace. Les fonctions de la Commission, aux termes de la Loi sur la police, consistent à assurer la supervision, à surveiller la formation et à offrir des conseils techniques et opérationnels en vue de maintenir un service de police adéquat. Ces fonctions sont devenues les principaux objectifs de la Commission depuis sa création en 1962; cependant, des efforts constants ont aussi été déployés en vue d'instaurer des normes acceptables et uniformes de prestation de services policiers.

La Commission a un effectif de 84 personnes, y compris du personnel classifié et non classifié et des agents de police secondés; son siège social est situé au 25, rue Grosvenor à Toronto. De plus, le Collège de police de l'Ontario à Aylmer compte un personnel de 120 personnes, y compris du personnel classifié et des agents secondés.

L'Ontario compte 125 corps policiers, avec un effectif autorisé total de 13 527 agents. De plus, la Police provinciale de l'Ontario a un effectif autorisé de 4 490 agents.

En 1987, le maintien de l'ordre en Ontario a coûté approximativement 1,26 milliard de dollars; de ce total, les corps municipaux ont coûté 9,33 $ millions de dollars et la Police provinciale de l'Ontario a coûté 3,31 millions de dollars.

La Commission tient des audiences et même des enquêtes sur la conduite ou les fonctions des agents de police, des constables spéciaux ou des agents d'exécution des règlements; sur l'administration des corps policiers; sur le système de maintien de l'ordre d'une municipalité; sur les besoins d'une municipalité au niveau du maintien de l'ordre. De plus, la Commission entend et tranche les appels interjetés par les membres des corps policiers en vertu de la Loi sur la police et des règlements prescrits.

Au cours de 1987, on a signalé trois cas où un civil a été tué par la décharge d'une arme à feu d'un policier et six autres cas où des civils ont été blessés par des armes à feu de policiers. En 1986, il y a eu trois civils tués, huit civils blessés par des armes à feu de police. Des rapports détaillés de ces incidents ont été déposés auprès de la Commission de police de l'Ontario, comme l'exige le règlement 790 de la Loi sur la police.

Utilisation d'armes à feu par la police

Année	1983	1984	1985	1986	1987
Morts	2	7	8	3	3
Blessures	9	11	4	8	6

Plaintes du public

La Commission de police de l'Ontario agit en tant que registre des plaintes du public à l'endroit de la police. Les corps de police qui opèrent en vertu des règlements de plainte du public doivent transmettre des informations relatives au nombre et au type de plaintes auprès de la Commission.

Les plaintes du public à l'endroit de la police ont augmenté de huit pour cent en 1988, suite à une augmentation de 17 pour cent en 1986. Le nombre de plaintes à l'extérieur de Toronto métropolitain a augmenté et est passé de 1 592 en 1985 à 1 981 en 1987. De ce nombre, le nombre

Plaintes enregistrées par la Commission de police de l'Ontario

Type de plaintes

	1986	1987
Usage abusif de la force	536	533
Harcèlement	87	70
Inconduite	638	712
Service inadéquat	197	202
Autres	407	464
Plaintes diverses	**1 865**	**1 981**

Résultats des plaintes*

	1986	1987
Règlement (y compris discussion des procédures)	1 122	1 086
Sans fondement (l'incident ne s'est pas produit)	436	477
Exonération (la plainte semble légitime mais l'agent n'est pas intervenu ou a été justifié de le faire)	420	506
Rejet (absence de preuves prouvant/réfutant l'allégation)	402	421
Accueil (preuves à l'appui de l'allégation)	241	271
Accueil partiel (preuves à l'appui d'une partie de l'allégation)	88	93
Enquête en cours	172	202

* Le nombre des résultats des plaintes dépasse le nombre des plaintes en raison du fait que de nombreuses plaintes s'inscrivent dans deux ou trois catégories.

Plaintes accueillis - mesures prises

Accusation contre des agents	1986	1987
Code criminel	18	7
Loi sur la police	36	37
Mesures disciplinaires	167	307

de plaintes qui ont été accueillies a augmenté de 271, en plus de 93 plaintes qui ont été accueillies en partie. Pour ce qui est des cas où les plaintes ont été accueillies, sept agents ont été accusés en vertu du Code criminel, 37 ont été accusés en vertu de la Loi sur la police et 307 ont fait l'objet d'autres mesures disciplinaires. La Commission de police de l'Ontario a participé à la révision de 84 plaintes en 1987.

Poursuites par des véhicules de la police

La Commission continue de recueillir des données sur les poursuites par des véhicules de la police. Après une réduction du nombre de poursuites pendant une année, le nombre de personnes tuées ou blessées en 1987 à la suite de poursuites par des véhicules de la police est revenu au niveau élevé des années précédentes. Huit citoyens ont été tués, par rapport à trois en 1986; 182 ont été blessés par rapport à 134 l'année précédente.

Aucun agent de police n'a été tué en 1986 ou 1987. L'année dernière, les agents de police blessés ont passé de 57 à 82. Il y a eu au total 1 346 poursuites enregistrées en 1987, soit une augmentation par rapport aux 1 299 poursuites enregistrées en 1986. Les dommages matériels aux véhicules de police et aux véhicules de civils ont surpassé 1,7 million de dollars.

Valeurs, influence et pairs

Le programme VIP (Valeurs, influence et pairs) vise à été élaboré pour aider les jeunes à comprendre l'importance d'être de bons citoyens. Le programme a été mis au point par les ministères de l'Éducation et du Solliciteur général de l'Ontario. La commission était composée d'agents de police, d'éducateurs, de parents, d'étudiants et beaucoup d'autres membres de la collectivité afin d'aider les jeunes à comprendre les façons d'éviter un comportement social inacceptable.

L'élaboration de programmes d'aide aux victimes prend de plus en plus d'ampleur depuis deux ans. Un certain nombre d'excellents programmes sont déjà en place.

Le coordonnateur de l'aide aux victimes, nommé en 1984, agit comme agent de liaison et personne-ressource pour le Ministère et la Commission de police de l'Ontario.

La violence au foyer demeure un sujet de préoccupation. Le Ministère a pris un certain nombre d'initiatives dans le cadre de l'engagement du gouvernement à aider les victimes d'actes criminels. Ces initiatives viendront compléter le travail que font actuellement la

Poursuites policières

	1986	1987
Nombre total de poursuites:	1 299	1 346
Nombre de poursuites:		
Abandonnées	231	260
Entraînant la mort	3	8
Entraînant des blessures	134	166
Entraînant des dommages matériels	375	391
Entraînant l'utilisation d'armes à feu	16	19
Conducteurs avec des facultés affaiblies:		
Alcool	378	330
Drogues	4	7
Morts:		
Public	3	8
Agents de police	0	0
Blessures:		
Public	134	187
Agents de police	57	82
Dommages matériels (000 $):		
Public	1 054 $	1 434 $
Agents de police	335 $	316 $
Motifs de la poursuite:		
Conduite imprudente/dangereuse	109	96
Conduites avec des facultés affaiblies	160	124
Véhicule volé	99	129
Soupçon d'une infraction criminelle grave	45	46
Départ du lieu d'accident	12	19
Introduction par effraction	11	17
Personne recherchée	9	5
Conducteur avec permis suspendu	17	15
Défaut d'obéir à la police/de s'arrêter	119	87
Non-respect des feux/panneaux de signalisation	65	36
Excès de vitesse	377	347
Autres	171	425
Accusations contre des civils:		
Code criminel	1 871	1 973
Code la route	1 416	1 519
Autres	142	221
Accusations contre des agents de police:		
Code criminel	1	2
Code la route	5	4
Autres	2	0
Permis suspendus:	277	332

Commission de police et de l'Ontario et son coordonnateur de l'aide aux victimes. Elles comprennent notamment la formation des agents de police, des programmes d'aide aux victimes qui font appel à des bénévoles dans certaines régions-pilotes et la collecte de statistiques. La préparation de statistiques comparatives de façon uniforme à l'échelle de la province constitue la meilleure méthode pour évaluer l'efficacité des accusations comme moyen de contrecarrer la violence au foyer. Depuis janvier 1986, tous les corps policiers transmettent à la Commission de police de l'Ontario des statistiques sur la violence au foyer.

Direction des inspections

Stan Raike, chef

La direction des inspections procède à des examens des services de police de la province en vue de déterminer si leurs opérations sont efficaces: au niveau des locaux, de l'équipement, des uniformes et autres exigences; en termes de la qualité et formation du personnel; en termes des règlements régissant chaque corps policier; et de politiques et procédures actuelles. De plus, la Direction offre des conseils et une aide aux chefs de police et aux commissaires de police municipaux; elle mène également des enquêtes sur la conduite et les fonctions des membres des corps policiers. Cette Direction aide la Commission à s'acquitter de son mandat en vertu du paragraphe 42(1) de la Loi sur la police.

College de police de l'Ontario

Larry Godfree, directeur

Le Collège fournit une formation et une éducation aux membres de la police et des services connexes. En inculquant un niveau élevé de professionnalisme et de leadership à ses étudiants, le Collège assure la prestation de services policiers de premier ordre à travers la province.

En 1987, 7 592 étudiants ont suivi les cours offerts par le Collège. Ceci représente une augmentation de 13 pour cent par rapport à 1986. Le nombre de constables stagiaires inscrits au Collège a augmenté de neuf pour cent, de 1 477 à 1 609 — et ce malgré le fait que l'année de formation a été raccourcie d'un mois afin de permettre la révision de certains cours.

Au total, 84 programmes ont été offerts en 1987, et 291 groupes ont été reçus, logés et formés au cours de l'année. Le nombre de semaines-étudiants de formation s'est élevé à 22 424, une hausse de 2 032 par rapport à 1986. Ces chiffres reflètent une augmentation de 21 pour cent sur une période de deux ans. Le budget d'exploitation du Collège était de 6,35 millions de dollars. Le coût approximatif de la formation pour un étudiant pour une semaine s'élevait à 283 $.

Formation de constables stagiaires, 1987

Recrues de la partie "A"	534
Recrues de la partie "B"	813
Recrues "A" et "B", Rég. Métrop.	262
Total:	**1 609**

En 1987, un groupe d'étude, nommé par la Commission de police de l'Ontario en vue de recommander des améliorations au programme de formation des recrues actuelles, a complété son mandat et a publié un rapport intitulé *Rapport sur le programme de formation des constables en Ontario.*

Les faits saillants du rapport sont les suivants:

- La formation des recrues devrait prendre six années, avec trois stages complétés sur le champ et trois complétés au Collège de la Police de l'Ontario.
- Les étudiants devront être embauchés trente jours avant la rentrée au Collège et devront être soumis entre-temps à une période d'orientation structurée. Des agents-entraîneurs devront être assignés aux candidats et une trousse d'études précollégiales sera envoyée à chaque étudiant.
- La formation de niveau II menée au Collège de police couvre tous les sujets et a été conçue au niveau élémentaire. Le matériel n'étant pas susceptible d'être utilisé durant la période initiale de deux ans sera retiré du cours et sera remplacé par du matériel dont les recherches ont révélé qu'il est nécessaire pour qu'un agent pleinement formé puisse s'acquitter de ses tâches de manière efficace et sûre.
- La formation en premiers soins et en RCR ont été retirées du programme et ont été rendues obligatoires en tant qu'aptitudes de présélection. La formation en conditionnement physique a été réduite quantitativement et les corps de police ont été encouragés d'engager seulement des candidats en bonne condition physique.
- Après deux années sur le champ, les candidats doivent retourner au Collège pour une formation de niveau IV, suivie d'une formation additionnelle de niveau VI lors de la sixième année de service.

Le nombre de constables stagiaires a considérablement augmenté, ainsi qu'en témoignent les 262 candidats de Toronto métropolitain qui ont

entrepris leurs cours de formation au collège C.O. Bick. Tout le matériel de formation a été fourni par le Collège de police de l'Ontario. Les constables stagiaires de Toronto métropolitain retourneront au Collège de police de l'Ontario en 1988.

Au total, 534 constables stagiaires ont complété le cours élémentaire d'opération de véhicules de police en sept sessions au cours de leur période «A», et plus de 2 700 agents expérimentés ont complété le cours de conduite perfectionné de deux jours. Le programme de recrue révisé met l'accent sur une conduite plus pratique sans réduire le temps de formation. On a également amélioré le système de pointage du rendement de conduite du candidat, lequel offre une norme plus consistante.

La Police provinciale de l'Ontario a continué d'offrir une aide considérable en fournissant des véhicules de formation et une provision constante de pneus destinés exclusivement à l'utilisation de la formation.

En septembre 1987, 14 agents ont participé à la phase initiale d'un cours pour entraîneur de trois semaines. On s'attend à ce qu'ils complètent tous le stage de formation final dans le cadre du programme d'apprenti du Collège. Chaque participant formera des recrues dans les conditions de formation actuelles.

Avec l'introduction du nouveau programme de base de niveau II de neuf semaines pour constables, la sélection et la formation du personnel de formation se fera par l'entremise d'un programme d'apprenti, par opposition au cours de qualification de trois semaines précédent.

Au total, 1 091 étudiants ont participé à des cours seniors. Le programme de formation de gestion policière a offert sept cours de cinq semaines et cinq semaines de formation modulaire à 264 étudiants. La section de l'identification a mené trois cours de la scène du crime et un cours d'identification criminalistique auprès de 118 recrues. Quatre cours intensifs ont été offerts aux agents d'identification senior et une conférence de superviseurs a été tenue; 118 étudiants ont participé au programme d'identification.

Environ 250 étudiants ont participé aux cours d'enquête criminelle. Cinq cours d'enquête criminelle de base de cinq semaines ont été complétés dans le cadre de quatre modules d'une semaine d'enquête criminelle avancée. Cinq semaines de formation relative à la Loi des jeunes contrevenants furent également offertes. Des cours sur la fraude furent également offerts à 110 étudiants dans le domaine des enquêtes de fraudes et des enquêtes médico-légales. Quatre cours d'une semaine furent offerts à 144 étudiants dans le domaine de l'enquête d'incendies et des cours de renseignements ont été offerts à 185 étudiants dans le cadre de neuf différents programmes.

Le ministère des Services correctionnels a maintenu son contrat d'utilisation des installations du Collège de police de l'Ontario en 1987. Des membres des services correctionnels ont présenté huit programmes à 34 classes au cours de l'année. Les programmes offerts variaient de la formation élémentaire à la gestion en temps de crise.

La section du perfectionnement

Un agent de perfectionnement est chargé par la Commission de police de l'Ontario d'assurer la liaison entre le Collège de police de l'Ontario à Aylmer et la Commission à Toronto. Il informe la Commission au sujet de toutes les questions touchant à la formation et à l'éducation des policiers et il représente la Commission au sein d'un certain nombre de comités ou de groupes qui s'intéressent à la formation de la police. Par exemple:

- Le Comité consultatif sur la formation de police générale se compose d'un représentant de l'Association des chefs de police de l'Ontario, des autorités de police municipales, de l'Association de police de l'Ontario, de la Police provinciale de l'Ontario, de la Police du Toronto métropolitain et de la Commission de police de l'Ontario. Ils se rencontrent lorsqu'ils sont convoqués par le chef Jack Marks et font état auprès de la Commission des sujets touchant la formation.
- Le Comité de formation de l'Association des chefs de police de l'Ontario se réunit quatre fois par an pour discuter des méthodes qui permettraient d'améliorer la pertinence et la qualité de la formation des agents de police. Une des questions de premier plan a été le maintien du niveau de conditionnement physique des agents de police après qu'ils ont quitté le Collège de police de l'Ontario. Un programme de test volontaire a été proposé qui reconnaîtrait les personnes qui le réussiraient.
- Le Comité consultatif du Collège de police du Canada est composé de représentants de chaque province qui se rencontrent annuellement pour prendre part à l'examen des programmes des collèges.
- Le Comité de l'éducation permanente a été formé en 1988 en vue d'encourager les agents de police de la province à exploiter leur potentiel pour la gestion en suivant des cours universitaires et certains cours de formation au Collège de police de l'Ontario. Ce programme

mène à un degré universitaire et au diplôme de gestion de la police.
- Le Comité consultatif sur l'équipement de police de l'Ontario a recommandé un règlement qui régirait la tenue vestimentaire et l'équipement; ce règlement est toujours en attente d'une proclamation. Un sous-comité ne tardera pas à recommander le remplacement de l'étui de revolver Rogers Boss.
- Le Comité sur la sécurité et la santé au travail de la police se réunit quatre fois par année pour discuter des questions relatives à la sécurité et à la santé. Des tests sur les protecteurs de corps ont été menés une fois de plus cette année et leur succès a fait l'objet d'une annonce au comité.

Direction des services de renseignement

Ian McDiarmid, conseiller
J. Donaldson, directeur, Services ontariens de renseignement sur la criminalité

La Direction des services de renseignement est responsable de trois principales fonctions: offrir un soutien aux opérations du Service ontarien de renseignement sur la criminalité; offrir un soutien aux Opérations policières conjuguées; et offrir un service de soutien de formation dans le domaine des renseignements.

Services ontariens de renseignement sur la criminalité

Cette direction fournit une aide financière, des locaux, de l'équipement et du personnel de soutien pour le fonctionnement du Service ontarien de renseignement sur la criminalité (SORC). Le personnel de soutien se compose de 11 personnes qui fournissent les services suivants: traduction, saisie de données, analyse des renseignements, tenue des dossiers et secrétariat. De plus, six agents de police détachés assurent le fonctionnement du bureau sous la direction d'un inspecteur de la Police provinciale de l'Ontario, de concert avec le conseiller des Services de renseignement de la Commission de police de l'Ontario.

Opérations policières conjuguées

La Direction des services de renseignement fournit une aide financière matérielle pour les Opérations policières conjuguées, ainsi que des voitures de location, un système complexe de radiocommunications et d'autres équipements aux membres du SORC.

Les Opérations policières conjuguées continuent d'être les principales génératrices de renseignements. Des enquêtes menées par les Opérations en 1987 comprennent la possession de marchandises volées, la pornographie, les drogues, les fraudes, les jeux d'argent, et les meurtres. Plus particulièrement, une enquête portant sur le vol de chargements de dix remorques a permis le recouvrement de matériel d'une valeur estimée entre 350 000 $ et 500 000 $. On a également mis un terme à un complot d'importation de cocaïne et de marijuana de grande envergure, et des accusations furent portées contre 57 personnes. De même, 1 000 livres de marijuana d'une valeur estimée à 4,5 millions de dollars, et 11,5 livres de cocaïne pure de Colombie, d'une valeur de 3,5 millions de dollars ont été saisies. Les Opérations policières conjuguées demeurent le moyen le plus efficace de lutter contre le crime organisé dans la province.

Formation dans le domaine des renseignements

Le Comité de formation travaille en étroite collaboration avec le coordonnateur des renseignements du Collège de police de l'Ontario et dans les corps policiers membres du SORC, dans le but de maintenir et d'améliorer les cours de formation. Treize cours dans le domaine des renseignements ont été offerts à 263 candidats en 1987.

Direction des services techniques

Sid Preece, directeur

La Direction des services techniques offre aux corps de police un large éventail de services techniques y compris le traitement de l'information et les radiocommunications. La Direction gère également certains programmes de soutien des opérations au nom des corps de police de la province.

Le Centre d'information de la Police canadienne

La Direction des services techniques assure la liaison avec le Centre d'information de la Police canadienne, un service informatisé de renseignement offert aux corps policiers. opérationnel en direct offert aux corps policiers. Le matériel et le logiciel principaux se trouvent dans l'immeuble de la Gendarmerie royale du Canada à Ottawa. Le système est en place depuis juillet 1972.

Le système du Centre d'information dessert tous les organismes policiers reconnus au Canada. En Ontario, il existe 159 terminaux desservant 125 organismes policiers municipaux et 138 terminaux pour répondre aux besoins des détachements de la Police provinciale de l'Ontario.

En 1987, le réseau CIPC a traité plus de 68 millions de transactions dont 46 pour cent pour les organismes policiers de l'Ontario. Les vérifications du système sont exécutées sur une base biennale par chaque corps de police qui introduit des renseignements sur le système. Ces vérifications sont effectuées dans le but d'assurer la conformité aux politiques opérationnelles du système et pour consolider le besoin d'un haut niveau de précision des données. Au total, 140 vérifications furent exécutées couvrant 57 corps régionaux et municipaux et 83 détachements de la Police provinciale de l'Ontario. Cinq vérifications secondaires furent exécutées pour les corps municipaux.

Le Centre de contrôle des permis suspendus

Le Centre de contrôle des permis suspendus est chargé de saisir et de tenir à jour les renseignements relatifs aux permis suspendus dans le système CIPC. Le système donne immédiatement accès à des renseignements sur le conducteur suspendu. En 1987, le Centre a reçu 204 440 nouvelles suspensions du ministère des Transports. À la fin de décembre, il y avait environ 201 000 suspensions actives. Au cours de l'année, la police a avisé 32 336 personnes de la suspension de leur permis de conduire et a confisqué 14 596 permis de conduire.

Le système informatisé des renseignements sur les immatriculations

Le système informatisé des renseignements sur les immatriculations fournit aux corps policiers des renseignements en direct sur les fichiers informatisés d'immatriculation des véhicules et des permis de conduire du ministère des Transports. Le nombre total de demandes de renseignements en 1986 s'est élevé à plus de 5,6 millions, dont plus de 1,5 millions de demandes pour le fichier des permis de conduire et plus de 4 millions de demandes pour le fichier des immatriculations.

La Direction des services techniques offre également un service consultatif sur les systèmes de communications afin d'assurer que l'équipement acheté par les corps de police municipaux de l'Ontario est compatible avec les systèmes établis et avec des plans futurs pour les systèmes de communications de police dans la province. Plusieurs corps ont examiné divers aspects de leurs radiocommunications en 1987. Les corps de police plus grands furent encouragés à élaborer leurs propres installations d'entretien.

Le programme de services intégrés de radio a été mis sur pied en 1972 pour aider les corps policiers à installer des systèmes radio modernes. En 1987, les corps de police de Alliston et de Prescott ont reçu une aide dans le cadre de ce programme.

Le programme de test de maintenance des radios a été conçu dans le but d'assurer que les systèmes de radio des corps de police sont entretenus de manière adéquate. Les corps qui éprouvent des difficultés peuvent exiger un examen de leur système actuel, qui servira à identifier plus exactement la nature de l'entretien inadéquat. Des tests de suivi sont exécutés lorsque l'organisme a effectué les réparations nécessaires. En 1987, les systèmes de dix corps de police, y compris trois corps régionaux et un corps de police de la ville de Ottawa, ont été vérifiés. Trois tests d'acceptation et quatre enquêtes d'interférence ont également été complétés.

Le système consultatif sur les téléphones a pour objectif d'assurer que les systèmes téléphoniques privés que les corps de police envisagent d'acheter satisfont aux exigences futures et présentes. Au cours des récentes années, le système d'urgence 911 est devenu de plus en plus populaire. En 1987, le service consultatif a fourni de l'aide à 13 corps de police qui ont choisi d'installer des systèmes 911.

La Coopérative d'automatisation des polices municipales de l'Ontario

La Coopérative d'automatisation des polices municipales de l'Ontario (CAPMO) est un système de tenue de dossiers informatisé conçu pour satisfaire aux exigences des corps policiers de petite et moyenne tailles. Ce programme a été la première priorité de la Direction depuis sa mise sur pied en 1983. Voici les principales réalisations de cette année:

- La Police provinciale de l'Ontario s'est jointe à la Coopérative et le nom en a été changé.
- Le Conseil de gestion a approuvé l'installation du logiciel CAPMO 1.0 à huit emplacements du projet-pilote, qui comprend six corps de police municipaux et deux détachements de la Police provinciale de l'Ontario..Le Conseil des directeurs a accepté la constitution et les règlements de la CAPMO.
- La GRC a approuvé l'introduction de l'interface CAPMO par CPIC.
- Le logiciel version 1.0 du CAPMO a été complété, ainsi que ses tests d'acceptation.
- La version 1.0 du CAPMO a été installée au corps de police de Barry.
- La version 1.0 du CAPMO a été installée dans le programme de formation à North Bay et à Owen Sound.
- À la fin de décembre 1987, 28 corps de police municipaux se sont engagés formellement au CAPMO.

Police provinciale de l'Ontario

R. A. Ferguson, commissaire

La Police provinciale de l'Ontario (Police provinciale de l'Ontario) est responsable du maintien de l'ordre dans les régions qui n'ont pas de corps de police municipaux. La Police provinciale de l'Ontario assume également certaines fonctions spécialisées dans le domaine des enquêtes et de l'application de la loi pour aider les corps policiers municipaux. En 1987, la Police provinciale de l'Ontario a fourni des services de maintien de l'ordre sur quelque 993 000 kilomètres carrés dans les régions rurales et 22 307 kilomètres de routes principales dans la province. En janvier 1988, la Police provinciale de l'Ontario devint responsable des corps de police de Chesley, Picton et de Wiarton.

La Police provinciale de l'Ontario a également patrouillé quelque 174 000 kilomètres carrés de voies navigables en Ontario. Au 31 décembre 1987, l'effectif autorisé de la Police provinciale de l'Ontario comptait 4 490 membres en uniforme et 1 367 employés civils.

Au cours de l'année, la Police provinciale de l'Ontario s'est occupée d'environ 100 000 infractions criminelles non liées à la circulation, une hausse de 2,8 pour cent par rapport à l'année précédente, et d'environ 10 pour cent par rapport à il y a cinq ans. Malgré l'augmentation du nombre total d'activités criminelles, le taux de solution — le nombre de cas où l'on a porté une accusation ou qui ont été réglés — a également augmenté. Environ 46 pour cent de tous les cas criminels ont été réglés.

Les accidents de la route déclarés sont passés à 76 171, soit une augmentation de 3 980 ou de 5,5 pour cent par rapport à 1986. Les collisions fatales ont augmenté de 100, soit 16,9 pour cent, et le nombre de personnes blessées a augmenté de 1 952, soit 9,1 pour cent.

L'application stricte des dispositions du Code de la route a entraîné un nombre total de 516 218 accusations en vertu du Code de la route. En raison de la sensibilisation accrue du public à l'égard des dangers de la conduite en état d'ébriété, des nouvelles attitudes sociales et d'une application plus stricte de la loi, le nombre d'accidents impliquant des conducteurs en état d'ébriété continue de diminuer par rapport au nombre record d'incidents enregistrés en 1984. On a porté des accusations de conduite en état d'ébriété contre environ 12 000 personnes, par rapport à 16 000 personnes en 1984.

L'intensification des patrouilles maritimes et une campagne de sensibilisation du public ont permis de réduire le nombre de morts accidentelles liées à la navigation. Il existe un rapport significatif entre le nombre d'embarcations vérifiées par les patrouilles maritimes et le nombre de morts accidentelles. En 1987, plus de 33 000 embarcations ont été vérifiées par les patrouilles maritimes, comparativement à 26 000 en 1986. Le nombre de décès liés à la navigation est passé de 60 en 1986 à 43 en 1987.

En 1987, 591 agents de la Police provinciale de l'Ontario ou civils se sont vus décerner une médaille ou une récompense en guise d'appréciation pour leurs contributions.

Au cours de 1987, la structure organisationnelle de la Police provinciale de l'Ontario a fait l'objet d'une révision. Le corps de police a été divisé en trois sections — Division des opérations régionales, Services et Enquêtes — et chacune de ces trois sections a fait l'objet d'une réorganisation, certaines directions étant fusionnées. La Section des opérations régionales se compose de trois divisions; la Section des services est composée d'une division des services administratifs et d'une division des services de soutien; la Section d'enquêtes est composée d'une division d'enquêtes spéciales et d'une division de soutien aux enquêtes. Chaque section relève d'un sous-commissaire et chaque division relève du surintendant en chef.

Plusieurs nouveaux programmes a aussi été mis en oeuvre en 1987: un programme spécial de mise en application des règlements routiers a été entrepris en vue de réduire les accidents de la route; l'organisme OMPPAC (Ontario Municipal and Provincial Police Automation Co-operative) a été établi afin d'offrir un service automatisé de tenue de données et de recherche de données aux services des corps de police participants; Un programme de lutte contre la drogue a été établi pour restreindre le commerce de drogues illégales; et le service de police communautaire a été adopté en tant que moyen d'assurer que la Police provinciale de l'Ontario demeure attentive aux communautés qu'elle dessert.

Bureau du commissaire

Le Bureau du commissaire est chargé du contrôle et de la gestion de la Police provinciale de l'Ontario, ainsi que de l'orientation générale des politiques et de la coordination des programmes. De plus, les services suivants relèvent directement du Bureau du commissaire.

- Agent du protocole
- Arbitre de la Police provinciale de l'Ontario
- Coordonnateur du budget
- Direction des normes professionnelles
- Projet de réaménagement de la Police provinciale de l'Ontario

La Direction des normes professionnelles est chargée du traitement et de l'étude de toutes les plaintes portées contre des agents et des services de maintien de l'ordre, ainsi que des mentions

d'appréciation et de service par les employés et le public.

Direction des opérations régionales

R.R. Rose, commissaire adjoint

La Section des opérations régionales offre des services de maintien de l'ordre aux régions de la province où les services de police relèvent directement de la Police provinciale de l'Ontario. Cette section est composée de trois divisions, lesquelles sont collectivement responsables des 16 sièges sociaux de district, des 184 détachements réguliers et des cinq détachements d'été.

Accidents de la route en Ontario

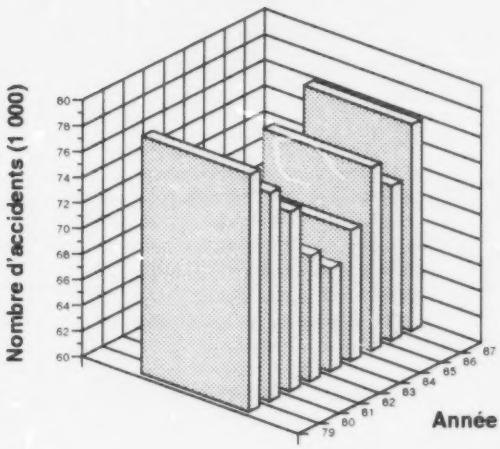

Initiative spéciale de mise en application du code de la route

En septembre 1987, la Police provinciale de l'Ontario a lancé un nouveau programme de mise en application du Code de la route visant à réduire le nombre d'accidents de la route en Ontario. Cette initiative visait principalement à réduire le nombre de violations de la limite de vitesse sur les autoroutes principales. Elle a nécessité la création de six unités spéciales de mise en application du Code de la route, composées d'agents qui ont reçu une formation spécialisée en utilisation de récentes technologies radar. L'objet de ce programme de mise en application est de réduire la conduite à haute vitesse sur les autoroutes de l'Ontario et de réduire ainsi le nombre d'accidents et d'améliorer la circulation routière.

OMPPAC

Au cours de 1987, un comité de la Police provinciale de l'Ontario a été établi afin d'évaluer les opérations de l'organisme OMPPAC dans le cadre de l'environnement de la Police provinciale de l'Ontario. OMPPAC fournit des services de tenue de données informatisées et des services de recherche de données pour les corps de police participants. Un projet-pilote a été mis en oeuvre le 30 novembre 1987 lors de l'installation d'ordinateurs aux détachements de la Police provinciale de l'Ontario à Caledon et à Peterborough.

La Direction de la coordination des opérations régionales

La Direction de coordination des opérations régionales offre des services administratifs à plusieurs programmes de la Police provinciale de l'Ontario, notamment l'escouade de criminalité du district, les agents de cour, les hélicoptères et les programmes de planification de district et de détachement. De plus, cette direction est responsable de la coordination du déploiement d'effectifs lors des situations d'urgence.

La Direction de la coordination des opérations régionales supervise également les activités de deux hélicoptères de la Police provinciale de l'Ontario, un Bell 206L Long Ranger et un Bell 206B Jet Ranger, lesquels sont utilisés principalement pour les opérations de recherche et de sauvetage.

Section des services

A.N. Chaddock, commissaire adjoint

La Section des services se compose de deux divisions, la Division des services administratifs et la Division des services de soutien. De plus, la Direction de la politique et de la planification et la Direction d'évaluation de programmes relèvent directement des services du commissaire adjoint.

La Division des services administratifs administre et coordonne les activités d'éducation et de formation de la Police provinciale de l'Ontario, les services de personnel des corps spécialisés, les services de nouvelles et d'information publique. Elle offre également des services dans les domaines graphisme, de la photographie, des dossiers administratifs, des envois postaux et de l'impression. La Division est composée de quatre directions:

- Direction de la formation
- Direction des services de personnel

- Direction des services d'information
- Direction de la gestion des dossiers

La Division des services de soutien offre un soutien logistique à la Police provinciale de l'Ontario dans des domaines tels que le transport, l'armement, l'habillement, l'équipement informatique et de communications. Elle est composée de trois directions:
- Direction du transport
- Direction des magasins
- Direction des services informatiques et de télécommunication

Section d'enquêtes

J.E. Sarzka, commissaire adjoint

La Section d'enquêtes met des services spécialisés d'enquête à la disposition des agents et des corps de police municipaux de la province. Le service de soutien aux enquêtes est également offert sur demande à d'autres organismes de maintien de la loi, ministères gouvernementaux et organismes spéciaux. La Section se compose de deux divisions: la Direction des enquêtes spéciales et la Division du soutien aux enquêtes.

Division des enquêtes spéciales

La Division des enquêtes spéciales a trois directions:
- **La Direction de la lutte contre l'escroquerie** mène des enquêtes sur différentes escroqueries complexes et sophistiquées. Des enquêtes sont effectuées à la demande des détachements de la Police provinciale de l'Ontario, d'organismes de maintien de la loi et des ministères gouvernementaux. Des services d'experts sont offerts dans les domaines des crimes d'employés de bureau, des crimes d'informatique, de la contrefaçon et des faux. En 1987, la Direction a fait enquête sur 239 délits, qui ont occasionné des pertes totales de plus de 500 millions de dollars pour leurs victimes. En 1986, la direction a mené 470 enquêtes.
- **La Direction des enquêtes criminelles** aide les membres de la Police provinciale de l'Ontario et d'autres organismes de maintien de la loi lors d'enquêtes relatives à des activités criminelles graves. De plus, elle fournit des services d'enquête à d'autres organismes et ministères du gouvernement. En 1987, elle a mené 218 enquêtes, dont des enquêtes portant sur 80 décès. En 1986, elle a mené 190 enquêtes, dont des enquêtes portant sur 85 décès. Le taux de solution des enquêtes sur les homicides a été de plus de 96 pour cent.
- **La Direction générale des enquêtes** fournit des services d'experts et une aide à la Police provinciale de l'Ontario et à d'autres organismes de maintien de la loi dans le domaine des drogues, des vols automobiles, des jeux de hasard, de la pornographie et de la littérature haineuse. Grâce à des renseignements obtenus dans le cadre du programme «Crime Stoppers», des membres de la Section des vols d'automobiles ont récupéré un million de dollars en pièces de camion et d'autres biens volés. En 1987, les membres de cette direction ont saisi des drogues d'une valeur de revente de plus de 33 millions de dollars. En 1986, elle a saisi des drogues d'une valeur de revente de 13 millions de dollars.

Division du soutien aux enquêtes

Lors des enquêtes criminelles, la Division du soutien aux enquêtes offre des services de soutien opérationnel tels que la collecte, l'analyse, la diffusion de renseignements, l'interception technique de communications, la surveillance physique et électronique, l'examen au détecteur de mensonges, les services d'identification médico-légale. De plus, elle assure la sécurité de hauts fonctionnaires, de visiteurs importants, et dans l'enceinte des immeubles du gouvernement provincial.

Cette division s'occupe également de la délivrance des permis pour les détectives privés et les gardes de sécurité ainsi que pour l'acquisition des armes à feu.

La Division est composée de quatre directions:
- **La Direction de services de renseignements** offre un service de collecte et d'analyse de l'information stratégique à la Police provinciale de l'Ontario et à d'autres organismes de maintien de la loi. Des unités se chargent d'analyser et de stocker de l'information sur le crime organisé, des enquêtes générales et les activités de groupes illégaux de motocyclistes. En 1987, plusieurs enquêtes faisant appel à des sujets et à des organismes de maintien de la loi des États-Unis et de l'Europe ont bien mis en relief l'efficacité d'une coopération internationale avec d'autres agences de police semblables, oeuvrant dans d'autres juridictions.
- **La Direction de la sécurité** assure la sécurité des fonctionnaires et des visiteurs importants, mène des enquêtes de sécurité, fournit des conseils sur la sécurité aux organismes du gouvernement et, dans le cas du détachement de Queen's Park, assure le maintien de l'ordre et la sécurité de l'Hôtel du gouvernement et tout le complexe gouvernemental. Osgoode Hall dispose de son propre détachement de la Police provinciale de l'Ontario. Aux deux endroits, les fonctions sont remplies de façon conjointe par des membres en uniforme et des agents spéciaux du Service de protection du gouvernement de l'Ontario.

Infractions criminelles en Ontario
(non reliées à la circulation)

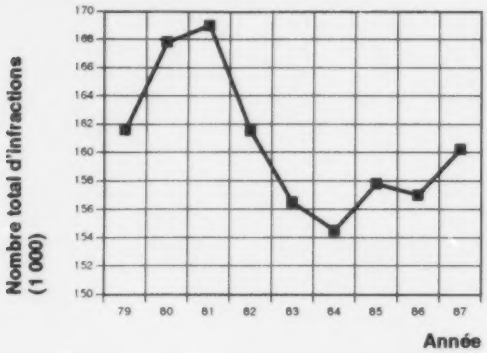

Infractions reliées à la drogue

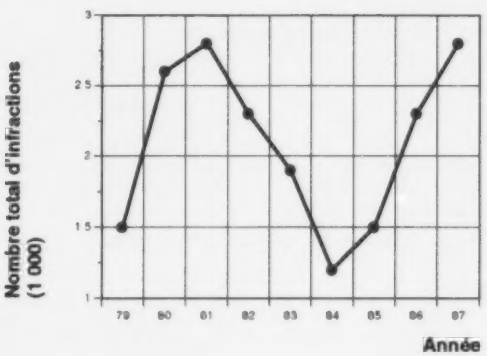

- **La Direction des enregistrements** se compose de deux sections. La Section des détectives privés et gardes de sécurité mène des enquêtes et délivre des permis pour toutes les personnes qui sont employées en Ontario comme détective privé ou garde de sécurité, ainsi que pour les organismes qui les emploient. En 1987, elle a reçu plus de 36 000 demandes de permis, par rapport à 27 000 en 1986. La Section du contrôle des armes à feu contrôle la distribution, la possession et l'enregistrement des armes à feu, inspecte les clubs de tir et les vendeurs d'armes à feu et administre le programme de certificat d'acquisition d'arme à feu.
- **La Direction du soutien technique** fournit un soutien opérationnel à la Police provinciale de l'Ontario et aux autres corps policiers municipaux pour les enquêtes criminelles et les recherches de renseignements. Elle se spécialise dans la surveillance photographique, physique et électronique, l'enregistrement de bandes magnétoscopiques, les examens au détecteur de mensonges et l'identification médico-légale. La conception et l'assemblage de matériel électronique sont également de son ressort.

Programmes spéciaux

Police communautaire

Le programme de police communautaire est une nouvelle approche au travail de police qui met l'accent sur la participation et la collaboration de la collectivité. En 1987, un projet-pilote fut lancé dans le district no 7 de la Police provinciale de l'Ontario, à Barry. Des membres de la Police provinciale de l'Ontario ont été affectés à chacune des cinq collectivités et ont formé des comités locaux pour aider à déterminer les priorités et les besoins de la collectivité. Les membres du comité représentaient les groupes de résidents, d'affaires et de l'église; des clubs de service; des écoles; et les conseils municipaux locaux. Chaque collectivité a offert un espace de bureau, du mobilier, des téléphones et des services de nettoyage.

Les citoyens ayant des demandes moins urgentes étaient enjoints de laisser un message, que l'agent de police communautaire classait par ordre de priorité et auquel on donnait suite en temps et lieu. Pour les services d'urgence, les appelants étaient référés au détachement spécialisé lorsque l'agent n'était pas au bureau.

L'approche de service de police communautaire a permis aux agents de résoudre plusieurs problèmes séance tenante, de manière informelle, tout en encourageant la participation active des citoyens et des groupes communautaires. Le projet-pilote sera surveillé de près afin d'en identifier et résoudre les problèmes et d'élaborer des méthodes d'exploitation que l'on pourra ensuite transplanter efficacement dans d'autres collectivités.

Programme d'initiative anti-drogue

En 1987, le Programme d'initiative anti-drogue a été lancé dans le but de réduire le trafic de drogues illégales dans la rue. Vingt-quatre agents de la Police provinciale de l'Ontario ont participé à un cours de formation d'une semaine à l'Académie de la Police provinciale de l'Ontario à Brampton et sont retournés à leur détachement pour former d'autres agents dans le domaine de l'identification des criminels, du travail clandestin, ou pour participer aux projets se concentrant sur les rues, de la Direction générale des enquêtes, Division des drogues illégales. Grâce à cette initiative, la Police provinciale de l'Ontario a porté 600 plaintes de trafic de drogues contre 273 individus et ce programme sera poursuivi en 1988.

Programme de police auxiliaire de la Police provinciale de l'Ontario

Le programme de police auxiliaire de la Police provinciale de l'Ontario se compose de 460 bénévoles dévoués, répartis entre 17 détachements à travers la province. Chaque détachement est dirigé par un agent de liaison, et la coordination de tout le programme relève de la Direction des unités régionales spéciales du quartier général de Toronto.

Les agents auxiliaires accompagnent les agents permanents dans leurs diverses activités, comme les patrouilles, les urgences, les grands événements, le programme R.I.D.E, les expositions et les activités publiques. En 1987, les membres auxiliaires ont consacré environ 85 000 heures à ce service.

Une étude du programme a été menée de façon conjointe en 1986, et bon nombre de recommandations concernant l'organisation et la fonction de la police auxiliaire seront mises en oeuvre.

Projet des télécommunications de la Police provinciale de l'Ontario

Le projet des télécommunications de la Police provinciale de l'Ontario est un service administratif ad hoc responsable de l'élaboration et de la mise en application de nouveaux systèmes de télécommunications pour la Police provinciale de l'Ontario. Il relève directement du sous-solliciteur général.

Le 5 mars 1986, le Cabinet a approuvé des dépenses d'immobilisation d'environ 107 millions de dollars pour compléter le système de télécommunications de la Police provinciale de l'Ontario, à l'aide d'un système de liaison hertzienne à très haute fréquence appartenant au gouvernement. Le nouveau réseau de télécommunications est un système cellulaire qui utilisera un système d'envoi centralisé. Voici les faits saillants des activités du projet:

- adjudication d'un contrat de 610 000 $ pour fournir des systèmes d'enregistrement de télécommunications à 15 centres de communications;
- adjudication d'un contrat de 29,3 millions de dollars pour l'installation et l'entretien d'un système de liaison hertzienne à très haute fréquence;
- adjudication d'un contrat de 11,3 millions de dollars pour la construction d'édifices et des réserves électriques;
- annonce des spécifications de l'offre pour les tours de télécommunications et travaux civils;
- établissement d'un modèle de travail d'un système de radio mobile de district; et
- l'établissement d'un comité de personnel opérationnel affecté à la supervision de la transition du système actuel au système centralisé.

Le système de télécommunications sera mis en application district par district. Le premier district doit entrer en fonction des décembre 1988, et le dernier au début de 1992.

Commission d'arbitrage de la police de l'Ontario

John A. Kazanjian, président
Malachy M. Connolly, Edward R. Johnson, Sandi L. Humphrey, Lorne C. Perron, membres

La Commission d'arbitrage de la Police de l'Ontario se compose de cinq membres qui veillent à l'application du processus d'arbitrage entre les municipalités et les corps policiers municipaux de l'Ontario. La Commission a été constituée en 1972 en vertu de la Loi sur la police.

La Commission a pour mandat de fournir des arbitres compétents pour résoudre promptement et professionnellement les différends relatifs à des contrats de travail. Elle s'efforce de promouvoir des relations harmonieuses au sein des corps policiers dans le but d'améliorer l'efficacité à long terme et les activités policières en Ontario.

La Commission ne cherche pas à influencer les parties en ce qui concerne une négociation collective elle-même. Cependant, durant le processus de conciliation ou d'arbitrage, la Commission peut être appelée à aider les parties à s'entendre en mettant à leur disposition des documents et des services d'experts dans le domaine des relations entre employeurs et employés. En outre, la Commission surveille et évalue l'efficacité générale du système des négociations collectives de la police et suggère des améliorations.

La Commission met en oeuvre son programme de recherche par l'entremise de la direction de la recherche du ministère du Travail. Celle-ci a mis au point un système d'information sur la négociation collective pour la Commission d'arbitrage qui comprend notamment une analyse des principales clauses des conventions collectives des corps policiers.

Outre le président, la Commission compte deux membres qui représentent les corps dirigeants des services policiers municipaux et deux membres qui représentent les corps policiers. Les cinq membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour des mandats renouvelables de deux ans. Les devoirs et fonctions de la Commission sont les suivants:

- tenir à jour un registre des arbitres qualifiés pouvant agir à temps partiel à la demande du solliciteur général;
- assister les arbitres en prenant les dispositions administratives nécessaires à la conduite des arbitrages;
- aider l'agent de conciliation en prenant les dispositions administratives nécessaires à la tenue des audiences de conciliation;
- fixer les honoraires des arbitres qui agissent dans des différends relatifs aux "droits";
- parrainer les travaux de recherche sur le processus et la sentence d'arbitrage; et
- créer les formules que les parties doivent utiliser pour faire des demandes de service d'arbitrage et de conciliation, et établir les procédures applicables aux séances d'arbitrage et de conciliation.

Division de la sécurité publique

Dean D. Paquette, sous-ministre adjoint

La Division de la sécurité publique s'occupe principalement de mettre au point des méthodes visant à réduire ou à éliminer les risques pour les personnes ou les biens. La Division est l'organisme responsable du Bureau du Commissaire des incendies, du Bureau du coroner en chef, du Centre de criminalistique, de la Direction de la médecine légale et du Bureau de la planification des mesures d'urgence. La Division s'efforce d'atteindre ses objectifs en matière de sécurité:

- en faisant la promotion de normes adéquates pour les services de prévention des incendies, en déterminant les causes des incendies, en examinant les normes de prévention des incendies dans les plans de construction, et en appuyant les départements de pompiers locaux;
- en déterminant les causes de décès dans les circonstances inhabituelles ou inattendues en vue de prévenir et de réduire d'autres pertes de vies humaines;
- en fournissant des conseils dans le domaine de la médecine légale;
- en préparant et en mettant en oeuvre un plan d'urgence; et
- en analysant les renseignements pertinents au domaine de la sécurité publique.

Bureau du commissaire des incendies

John Bateman, commissaire des incendies

Le Bureau du commissaire des incendies promeut les activités de prevention des incendies et met en oeuvre des programmes visant à réduire les pertes de vies humaines et de biens matériels occasionnées par les incendies. Au cours des récentes années, le commissaire a de plus en plus souligné le besoin de mesures préventives et de sensibilisation du grand public au sujet de telles mesures. Le Bureau du commissaire des incendies compte quatre unités responsables de la prévention des incendies et de la lutte contre les incendies.

Services techniques, consultatifs et de recherche étudient les plans de bâtiments de manière à assurer que les constructeurs puissent satisfaire les exigences du Code du bâtiment reliées à la prévention des incendies. Il administre également le Code des incendies et tient périodiquement des séminaires à l'intention des groupes ou des personnes les plus touchés par les modifications du Code des incendies, tel les compagnies d'assurance, les administrateurs d'hôpitaux et directeurs de maisons de retraite. Le service offre également des conseils techniques et de l'aide aux pompiers, aux enquêteurs et aux inspecteurs et entreprend des projets de recherche sur les incendies indépendamment ou conjointement avec d'autres ministères.

Les Services d'enquête sur les incendies mènent des enquêtes sur les incendies de nature suspecte, ceux qui causent des pertes de plus de 500 000 $ et ceux qui ont entraîné la mort. Des enquêtes révèlent des détails importants au sujet du comportement de bâtiments lors d'un incendie et souvent mènent à des modifications considérables du Code des incendies et du Code du bâtiment. Les membres des Services d'enquête sur les incendies ont également donné des conférences devant des policiers, des pompiers et des membres de l'industrie de l'assurance au sujet des techniques d'enquête. Ces présentations ont non seulement pour résultat une plus grande conscientisation et une meilleure connaissance du crime d'incendie volontaire, mais elles assurent également que ces individus ne déplaceront pas ou n'endommageront pas des preuves laissées sur la scène de l'incendie et qui pourraient servir à inculper le criminel.

Le Service de sécurité et d'inspection pour la prévention des incendies est chargé de promouvoir les programmes de sécurité-incendie visant à minimiser les pertes de vies et de biens occasionnées par les incendies. Cette unité a la responsabilité particulière d'inspecter les hôtels afin d'en assurer la conformité avec la Loi sur la sécurité-incendie dans les établissements hôteliers. Il est également responsable d'inspecter les théâtres, les résidences de soins spéciaux, les maisons de retraite et les bâtiments subventionnés par le gouvernement. Le Service aide également ces organismes à élaborer des programmes de sécurité-incendie qui comprennent des inspections de suivi et la formation de personnel.

Le Service appuiera également les départements de pompiers d'une formation et d'inspections routinières de prévention des incendies, et il offrira des cours dans les écoles régionales de pompiers. En 1987, les membres des Services de sécurité et d'inspection pour la prévention des incendies ont formé du personnel dans 1 602 établissements, dont la plupart était des hôtels, et ont mené 6 532 inspections. Il y a environ 56 inspecteurs de prévention d'incendie à plein temps en Ontario. En 1987, la section a émis 3 509 avis d'infraction, mais seulement 37 accusations ont été portées en vertu de la Loi sur la prévention des incendies dans les hôtels.

Les Services de consultations sur la prévention des incendies aident les municipalités à établir ou à améliorer leurs services de lutte contre les incendies en:

- élaborant des programmes de formation et en offrant de la formation sur place dans le domaine de la prévention des incendies et de la lutte contre les incendies;
- en offrant des conseils techniques et en aidant les départements à élaborer un plan quinquennal et décennal de protection contre les incendies;
- et en aidant à évaluer les exigences en matière d'équipement d'une région donnée et en élaborant les spécifications nécessaires.

Le Service offre également un cours sur l'extraction automatique et un cours sur le traitement des carburants dangereux.

Collège des pompiers de l'Ontario

Lors d'un incendie, au moins un agent des services de pompier doit être présent sur les lieux. En plus de pouvoir utiliser le personnel de manière efficace sur le lieu d'un incendie, l'agent peut être également appelé à coordonner les efforts des médecins, de la police, du public et des médias. Il est donc nécessaire que la formation dispensée aux agents couvre de nombreux aspects. Les agents et les agents éventuels reçoivent des cours de formation au Collège des pompiers de l'Ontario à Gravenhurst. Le Collège offre également des cours avancés dans les domaines de la lutte contre les incendies et de la prévention des incendies.

Centre de criminalistique

D.M. Lucas, directeur
G. Cimbura, directeur adjoint

Le Centre de criminalistique est le plus grand laboratoire de son genre au Canada et un des plus grands en Amérique du Nord. Bien que son mandat soit de servir les Ontariens, il reçoit de nombreuses demandes d'aide de la part de laboratoires et d'agences de maintien de l'ordre d'autres provinces et pays, en raison de sa réputation internationale. Ses services sont nécessaires aussi bien pour les cas criminels que pour les cas de mort ou de blessures en circonstances inhabituelles, telles que les accidents industriels ou occasionnés par le feu.

Le mandat du Centre peut être réparti en trois fonctions principales:
- Il fournit gratuitement la preuve acquise par l'entremise d'enquêtes et d'analyses scientifiques aux agents de maintien de l'ordre de la province, aux avocats de la Couronne, aux avocats, aux coroners, aux pathologistes et aux autres agences d'enquête officielles. Les scientifiques du Centre offrent également des témoignages d'experts aux tribunaux judiciaires et enquêtes des coroners.
- Le Centre effectue constamment des recherches ayant pour but d'améliorer et d'étendre la portée de ses services.
- Le Centre offre des programmes et du matériel éducatif à l'intention de ses utilisateurs dans le but d'assurer qu'ils comprennent les capacités et limites du Centre.

Le Centre comprend six sections spécialisées: biologie, chimie, documents, armes à feu et marques d'outils, photographie et toxicologie.

Charge de travail

En 1987, les cas faisant état d'un rapport ont baissé de 1,2 pour cent à 7,939 en raison de la planification, des demandes de présence en cour et des changements de personnel.
Le nouveau laboratoire de Sault Ste. Marie ne servira pas de satellite au Centre de Toronto. Il agira de manière autonome et sera en mesure d'offrir la plupart des services qu'offre le Centre de Toronto.

Recherche et développement

Biologie

Bien que cette technique soit extrêmement prometteuse, plusieurs lacunes doivent encore être comblées. La procédure d'analyse nécessite l'emploi de beaucoup de main-d'oeuvre et un niveau élevé d'expertise. De plus, la méthode manque de sensibilité et l'interprétation souffre des limites des données de distribution de la population. En raison de ces lacunes, de la recherche additionnelle est présentement en cours de manière à permettre d'intégrer cette technique dans le travail du Centre.

D'autre part, du personnel est présentement formé dans le domaine de l'application de la technologie moderne de l'électrofocalisation appliquée pour déterminer la charge de travail des marqueurs génétiques dans les taches de sang séchées. Des études préliminaires ont indiqué que la technologie de l'électrofocalisation sera également utile pour les systèmes de groupes sanguins ESD (Estrase D). Des recherches additionnelles seront nécessaires avant de pouvoir mettre cette méthode en oeuvre.

On utilise actuellement huit systèmes de marqueur génétique pour le sang liquide. Une étude sur les effets de la contamination bactérienne sur les systèmes de groupes sanguins ABO a été complétée. Des études additionnelles sur la contamination bactérienne continuent pour d'autres systèmes de marqueurs génétiques.

Chimie

L'analyse des résidus de coups de feu par les techniques de la microscopie par électrons a su bénéficier de l'utilisation de SESAME, un contrôleur d'étapes informatisé. Cette instrumentation devrait permettre l'analyse automatique de résidus de coups de feu.

L'évaluation de la chromatographie de gaz pyrolysis au spectrophotomètre à l'infrarouge de Fourier dans l'analyse de peinture a été complétée. L'étude a démontré que les techniques sont complémentaires mais que l'évaluation de chromatographie du gaz pyrolysis offre normalement un meilleur niveau de discrimination. Le spectrophomètre à l'infrarouge de Fournier peut être utilisé pour les échantillons extrêmement petits et, dans certaines formulations, il pourrait fournir des renseignements qui ne seraient pas disponibles autrement.

Toxicologie

En 1987, une entente réciproque a été conclue avec le laboratoire gouvernemental de chimie à Wellington, Nouvelle-Zélande, concernant la synthèse de drogues deutérisées. En 1987, huit drogues deutérisées furent reçus de la Nouvelle-Zélande et cinq furent envoyées depuis Toronto. Ces composants sont essentiels à la quantification précise de drogues lors de l'analyse réalisée par chromatographie gazeuse/spectrométrie de masse.

Bureau du coroner en chef

Dr Ross C. Bennett, coroner en chef
Dr G. Young, coroner en chef adjoint

Au cours de l'année 1987, les coroners de l'Ontario ont enquêté sur 28 044 décès, soit plus de 40 pour cent de tous les décès survenus dans la province. Ils ont minutieusement examiné chaque cas de décès inhabituel ou inattendu et presque chaque cas de décès survenu dans des circonstances douteuses. De même pour ce qui est des décès survenus dans des institutions, comme les maisons de soins infirmiers et les foyers pour personnes âgées.

Le coroner régional examine chaque cas, qui est ensuite revu au Bureau du coroner en chef. Il relève de la responsabilité des coroners régionaux et du coroner en chef de répondre aux demandes de renseignements de la part des proches parents, des procureurs et des compagnies d'assurance. Les coroners doivent également signer tous les certificats de crémation et d'expédition de la dépouille à l'extérieur de la province.

Le coroner en chef a reçu les verdicts et les recommandations de coroners suite à 210 enquêtes qui ont porté sur 232 décès. Conformément à la Loi sur les coroners, ces enquêtes ont examiné les décès dans l'industrie de la construction (39), dans le secteur minier (14), et des personnes mises sous garde (27), ainsi que les décès survenus dans les diverses circonstances où les coroners locaux et le coroner en chef décident de tenir une enquête pour sensibiliser le public et de faire des recommandations dans le but de prévenir d'autres décès dans des circonstances semblables. Les enquêteurs ont formulé 1 221 recommandations, que le coroner en chef a communiqué aux agences concernées à titre d'information.

Les renseignements recueillis lors de toutes les enquêtes des coroners depuis un certain nombre d'années sont conservés au Bureau du coroner en chef. Les statistiques, qui sont compilées chaque année, permettent également d'extraire des données de recherche sur les décès survenus dans n'importe quel type de population ou de milieu. Le personnel du bureau utilise les résultats de ces études pour aider de nombreuses organisations qui s'intéressent à l'analyse et la prévention des décès.

Un coroner examine minutieusement chaque décès survenu dans un hôpital après qu'un patient a été anesthésié. Plusieurs de ces cas sont soumis à un examen en profondeur du Comité consultatif sur l'anesthésie du coroner en chef, qui se compose de sept anesthésistes expérimentés, et au besoin d'autres spécialistes, comme des chirurgiens. Le comité examine à fond ces cas complexes et recommande des moyens d'améliorer les procédures, les médicaments et l'équipement, et ces recommandations sont communiquées au personnel hospitalier de par le Canada. Les membres du comité agissent également en qualité de témoins experts dans les enquêtes.

Au cours des dernières années, les médias parlent de plus en plus du tragique problème du suicide en Ontario, particulièrement chez les adolescents. Les efforts concertés de plusieurs organismes de prévention du suicide dans les grands centres de la province reflètent les préoccupations du public à cet égard. Le Bureau du coroner en chef est en mesure de compiler des statistiques factuelles sur le nombre réel de suicides en Ontario.

Suicides en Ontario par groupe d'âge, 1975-87

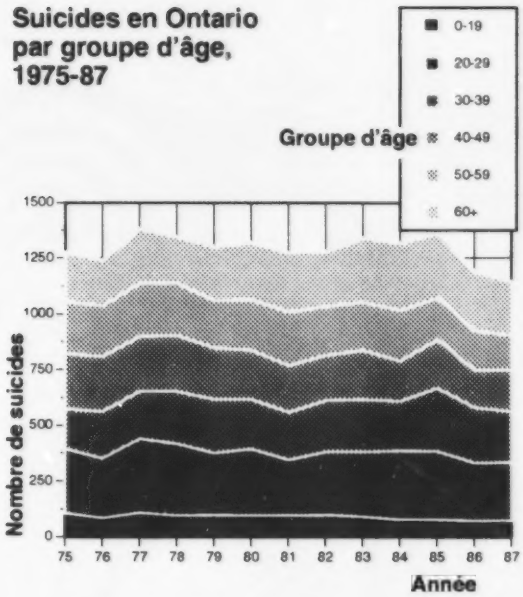

La Loi sur le don de tissus humains a pour but d'encourager les dons d'organes et les dons posthumes de tissus pour des transplantations ou d'autres fins. À l'heure actuelle, on a surtout besoin d'yeux, de reins, de glandes pituitaires, de joints et d'os, de cerveaux, de coeurs, de poumons et de foies. En raison des importants progrès qui ont été réalisés récemment au niveau des techniques chirurgicales et des drogues thérapeutiques, le besoin de ces organes augmente sans cesse.

Dons posthumes de tissus

	1983	1984	1985	1986	1987
Reins	248	269	266	388	261
Yeux	1 113	1 378	1 579	1 639	1 669
Joints	7	33	87	-	41
Glandes Pituitaires	6 114	6 484	5 570	2 860	1 649
Cerveaux	90	97	101	93	98

Un changement remarquable dans l'attitude du public au cours des dernières années fait que de plus en plus de personnes consentent à donner leur corps ou des parties de leur corps à des fins de greffe, d'éducation médicale ou de recherche scientifique. Depuis 1975, une formule de consentement, conformément à la Loi sur le don de tissus humains, accompagne chaque permis de conduire accordé en Ontario. Le bureau reçoit quotidiennement plusieurs demandes de renseignements non seulement des conducteurs ontariens, mais également de personnes qui demandent la brochure *Les dons d'organes, le plus beau cadeau que vous puissiez faire.*

En vertu de la Loi sur l'anatomie, des écoles d'anatomie désignées peuvent utiliser des corps qui ont été donnés et des corps qui n'ont pas été réclamés pour enseigner l'anatomie générale.

Avec l'aide de 16 inspecteurs locaux et d'un commis en anatomie, le coroner en chef, qui est également l'inspecteur général d'anatomie, administre cette loi. Au cours de 1987, 262 dépouilles ont été transportées dans huit écoles d'anatomie de la province; de ce nombre, 258 avaient été données et 4 étaient des corps non réclamés.

Statistiques 1987 Bureau du coroner en chef

	1985	1986	1987
Nombre total de décès en Ontario	66 405	67 865	67 878
Analyses	27 300	28 038	28 044
Autopsies médico-légale	8 088	7 986	8 045
Enquêtes	255	201	210
Crémations	15 680	16 883	17 671
Dons (Lois sur l'anatomie)	387	374	362

	Morts	Autopsies médico-légales
Naturels	23 557	4 694
Accidentels	3 038	2 138
Suicides	1 146	923
Homicides	210	209
Dépouilles trouvées non identifiées	93	81

Statistiques sur les enquêtes:	
Résultats d'enquêtes reçus	210
Nombre de morts	232
Recommandations des juries des coroners	1 221
Recommandations de 1987 mises en application	578
Recommandations d'années précédentes mises en application en 1987	237
Mise en application des recommandations des coroners	30
Total des recommandations mises en application en 1987	845

Direction de la médecine légale

Dr J. Hillsdon Smith, directeur

Le médecin légiste est un membre important de l'équipe des enquêtes sur les morts subites survenues dans des circonstances inhabituelles en Ontario. Ces décès font d'abord l'objet d'une enquête par le coroner local, assisté d'un agent de police. On peut ensuite décider d'effectuer une autopsie médico-légale. On fait alors appel à un médecin légiste qui est familier avec les enquêtes médico-légales pour participer à l'enquête.

Lors d'une enquête sur les morts subites, qu'il s'agisse ou non de cause naturelle, le médecin légiste sert de liaison entre le coroner et la police. Ceci est particulièrement évident dans les cas d'homicide et dans le cas de décès suspect ou sans cause apparente.

Au cours de 1987-1988, le Bureau du coroner a enquêté sur 27 065 morts subites, dont 7 415 ont fait l'objet d'autopsies médico-légales effectuées par 260 médecins légistes.

En plus de conseiller et d'aider la police en effectuant des analyses médico-légales dans les cas difficiles ou complexes, la Direction de la médecine légale élabore les programmes de formation, par exemple, en septembre 1987, un colloque sur la médecine légale et les enquêtes relatives aux homidices a eu lieu. Cent-dix agents de police de toutes les régions de la province et du pays y ont assisté. D'autres services additionnels sont offerts, notamment:

- cours facultatifs à l'intention d'étudiants universitaires;
- développement de techniques d'identification aux rayons-X;
- mise en application de directives pour le traitement de cas dangereux d'infections.

Le directeur a dispensé 42 heures de cours et de séminaires aux étudiants en médecine de l'Université de Toronto, et dans le cas des cours sur l'identification des enquêtes relatives aux incendies criminels du Collège de la police de l'Ontario à Aylmer, des cours sur les enquêtes criminelles de l'Académie de la police provinciale à Brampton et du cours des coroners à Toronto. On a organisé trente-quatre visites des installations, dont six à l'intention des responsables de l'application de la loi.

Un total de trente-six semaines de cours facultatifs ont été offerts à huit étudiants de l'Université de Toronto. De plus, 268 étudiants en médecine ont assisté à 538 autopsie dans le cadre de leur programme d'études de premier cycle.

On a obtenu 26 consentements pour des dons d'yeux, 3 consentements pour des transplantations d'os et l'on a obtenu des engagements visant la cueillette de ces organes. Au total, 274 glandes pituitaires enlevées lors des autopsies ont été gelées et expédiées à Winnipeg pour la production d'hormones humaines.

Durant l'année, la Direction a poursuivi ses travaux sur les techniques d'identification aux rayons-X. On a élaboré et mis en oeuvre des directions visant les cas de personnes qui meurent de maladies infectueuses (comme l'hépatite B, le SIDA).

Certains médecins légistes de Toronto qui effectuent des autopsies médico-légales peuvent maintenant traiter des tissus pour fins d'examens microscopiques.

Direction de la médecine légale
Niveau de service — 1987-1988

Autopsies après une enquête du coroner	1 236
Analyses médico-légales par le directeur	146
Consultations	86
Enseignement	112 heures
Comparutions en cours	124 heures
Colloques	20 heures
Colloques pour participants	110 heures
Cours facultatifs pour 8 étudiants	36 semaines
Examens microscopiques	59 881
Rayons X	1 062
Photographies médico-légales	99

Planification des mesures d'urgence en Ontario

K.J.W. Reeves, coordonnateur

Le Bureau de la planification des mesures d'urgences a pour mandat:

- d'exécuter les tâches et les fonctions énoncées dans le Plan d'urgence nucléaire de la province de l'Ontario;
- d'agir à titre d'agent de liaison auprès du solliciteur général, et est responsable de la coordination générale des mesures d'urgence;
- de se renseigner sur les plans d'urgence d'autres provinces;
- faciliter la coordination de la planification des opérations d'urgence entre les ministères et les organismes;

- assurer les liaisons avec les groupes fédéraux, provinciaux, municipaux et du secteur privé qui participent aux opérations d'urgence en Ontario et leur apporter une aide, dans le but d'assurer la compatibilité et l'efficacité des mesures prises;
- tenir à jour une liste de tous les plans municipaux, provinciaux et fédéraux en cas de désastres et d'urgences; et
- assurer l'efficacité des communications lors des opérations.

Préparation municipale

Les deux programmes fédéraux qui sont administrés par la Section de la préparation municipale sont les programmes conjoints de planification d'urgence et les programmes de formation et d'éducation.

En vertu du programme conjoint, des municipalités et des ministères provinciaux peuvent obtenir une aide financière pour des projets qui ont pour effet d'améliorer la planification nationale en cas d'urgence. Le gouvernement fédéral contribue la moitié du coût des projets, tels que le l'élaboration des plans d'urgence, l'organisation d'exercices, l'amélioration des communications et la modernisation des véhicules et de l'équipement pour permettre des sauvetages plus rapides et une meilleure coordination des mesures d'urgence, particulièrement au niveau municipal.

En 1987-1988, le gouvernement fédéral a octroyé des fonds de 1,9 million de dollars pour les projets municipaux, conjointement avec une allocation supplémentaire de 183 802 $ pour les projets provinciaux. Près de 1,8 million de dollars ont été versés aux municipalités ontariennes pour leurs projets.

Au total, 122 projets municipaux ont été approuvés en février 1988, et ces projets seront financés à l'aide de la subvention fédérale de 1,9 million de dollars de 1988-1989.

Il y a de plus en plus de demandes de cours de formation de tous genres et, bien que l'on consacre de plus en plus de temps et d'efforts à cette activité, la concurrence augmente pour le nombre limité d'ouvertures au Collège de préparation d'urgence fédéral à Arnprior, Ontario. Au cours de l'année, 352 candidats ontariens ont suivi des cours au Collège.

Une étude complétée à l'été de 1987 a révélé que 425 des 839 municipalités de l'Ontario ont un plan d'urgence et que 123 autres municipalités prévoient d'en élaborer un au cours de l'année prochaine. Environ 84 pour cent de la population de l'Ontario est protégée en vertu des plans d'urgence municipaux déjà en vigueur.

La section municipale a passé en revue et a émis des commentaires sur 50 plans municipaux initiaux et a visité 104 municipalités pour les aider à élaborer de leur plan d'urgence et à organiser des mesures de préparation.

Du personnel a participé à 10 exercices municipaux au cours de l'année et l'exercice CANUSLAK (Joint Canada-United States Pollution Plan — Great Lakes) a mis à l'essai la réponse concertée des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux à un déversement simulé de produits chimiques à l'entrée du canal de Welland.

Le premier d'une série d'ateliers portant sur la préparation d'urgence des municipalités a été tenu à la fin de 1988. Élaboré de concert avec le Service d'environnement atmosphérique d'Environnement Canada, l'atelier a porté sur les tornades et la réponse appropriée en cas de tornade dans une localité.

Un séminaire d'une semaine sur la planification d'urgence des conseils scolaires a été élaboré en coopération avec le Collège de préparation d'urgence canadien et a été donné au Collège en mars 1988.

La première publication de *Emergency Planning News* a été diffusée en juin 1987. Ce bulletin de nouvelles distribué aux représentants élus et nommés des gouvernements municipaux, et aux organismes d'intervention rapide d'urgence tels le personnel de police, de contrôle des incendies et d'ambulance.

Le programme de contrôle de la charge des lignes est une autre activité importante. Il s'agit d'une initiative conjointe du gouvernement fédéral et de Bell Canada visant à assurer les services téléphoniques adéquats lors d'opérations d'urgence. On a demandé aux municipalités et à certains ministères provinciaux de désigner une personne-contact et de soumettre un répertoire dans le cadre de ce programme. Ce répertoire doit indiquer le numéro des lignes téléphoniques que l'on doit protéger contre les interruptions. Pour sa part, Bell Canada doit assurer que les usagers importants qui sont désignés dans le répertoire aient accès au réseau même lorsque les auto-commutateurs et les circuits sont susceptibles de devenir surchargés dans une situation de grande urgence. On a demandé à plus de 1 000 usagers de mettre à jour leur répertoire tous les six mois.

Section des plans et opérations

Le document maître de la Section des plans et opérations du bureau, la partie I du Plan d'urgence nucléaire de la province, est un document approuvé par le Cabinet qui traite des mesures à prendre des centrales suite à un accident survenu à une installation nucléaire en Ontario. En 1987-1988, on a poursuivi le travail relatif aux parties du plan d'urgence nucléaire qui touchent les centrales, ce qui a compris la publication d'une nouvelle version de la partie III du Plan d'urgence nucléaire Bruce.

Outre ces plans provinciaux, le Plan d'urgence nucléaire offre des conseils et de l'aide aux municipalités touchées en ce qui a trait à l'élaboration de leurs plans municipaux. Au début de 1988, suivant une consultation étroite avec les municipalités locales, des plans d'urgence nucléaires municipaux furent émis pour les régions des comtés de Bruce et d'Essex.

Les préparatifs furent entrepris au début de 1988 pour l'exercice Fermi 88, un exercice de réponse d'urgence municipale de grande envergure fondé sur l'accident simulé aux installations nucléaires Enrico Fermi 2 au Michigan, qui fait face au comté d'Essex, de l'autre côté de la rivière Détroit. L'exercice, qui sera tenu dans le cadre du Plan d'urgence nucléaire, comprendra la participation des services municipaux et fédéraux, des corps de police locaux et des commissions scolaires. Le principal objectif de l'exercice est de mettre à l'essai le plan d'urgence nucléaire municipal d'Essex. On s'attend à ce que d'autres avantages résultent de l'expérience de formation dont bénéficieront les participants.

Suivant l'accident de 1986 au réacteur nucléaire de Tchernobyl en URSS, le gouvernement provincial a approuvé la création de deux groupes consultatifs qui auront pour mandat d'apporter des recommandations pour améliorer la sécurité publique en Ontario. Le Groupe consultatif 8 fut établi afin d'apporter des recommandations pour des plans d'urgence détaillés dans le cas d'une fuite de matériel radioactif. Le Groupe consultatif 9 étudie les procédures de manutention et de traitement des personnes exposées à de fortes doses de radiation dans le cas d'un accident nucléaire. On s'attend à ce que les deux groupes consultatifs soumettent leurs rapports à l'été 1988.

En décembre 1986, pour donner suite à la recommandation du comité sur l'énergie, on a créé le Comité de sécurité nucléaire de l'Ontario sous la responsabilité du commissaire, Dr. F. Kenneth Hare. Son mandat était de passer en revue la sécurité de la conception, des procédures d'opération et des plans d'urgence des installations nucléaires CANDU d'Ontario Hydro.

Le rapport, soumis au ministère de l'Énergie en mars 1988, est tablé à l'Assemblée au milieu d'avril 1988 et on s'attend à ce qu'il y ait un impact au niveau de la planification d'urgence nucléaire du Bureau de la planification des mesures d'urgence de l'Ontario.

Division des ressources

Lorne H. Edwards,
Directeur général intérimaire

La Division des ressources a deux principaux objectifs: fournir de façon efficace certains services de soutien aux chefs de service, et s'assurer que les activités de contrôle soient effectuées de façon adéquate. Pour atteindre son premier objectif, la Division fournit aux responsables des programmes du Ministère des Services dans le domaine de la vérification interne, de la technologie de l'information, de l'administration des ressources humaines, des finances, des achats et des locaux. Pour atteindre son deuxième objectif, la Division entreprend des activités qui sont susceptibles d'assurer au sous-ministre et aux principaux responsables du programme que les méthodes de gestion financière et d'administration sont compatibles avec les politiques et procédures du gouvernement et du Ministère.

Direction de la vérification interne

Donald A. Bascombe, directeur

La Direction de la vérification interne aide tous les gestionnaires du Ministère en passant en revue les transactions financières et en préparant les analyses, les évaluations, les recommandations et les commentaires pertinents.
La Direction doit notamment:

- examiner le bien-fondé, la suffisance et l'application des contrôles financiers et de gestion;
- vérifier la mesure dans laquelle les pratiques ayant cours sont conformes aux politiques, plans et procédures du Ministère;
- établir la mesure dans laquelle les biens du Ministère sont contrôlés et protégés contre les pertes; et
- évaluer la qualité des performances relatives à l'exécution des responsabilités du Ministère et assurer que les ressources sont utilisées de façon économique et efficace.

La Direction veille à ce que les problèmes ou les questions concernant les contrôles, les systèmes ou les politiques soient signalés aux cadres en temps opportun, et suggère les améliorations qui s'imposent.

Direction des services techniques d'information

R.L. Fletcher, directeur

La Direction des services techniques d'information est chargée d'élaborer la stratégie, la politique, les plans et les systèmes du Ministère en matière de technologie de l'information.

Au niveau opérationnel, les systèmes d'information sont censés diminuer le coût des services, ou bien de les améliorer sans en augmenter les coûts. Quant à certains systèmes d'information opérationnels, ils permettront certaines activités, qui, autrement, ne seraient pas pratiques.

Au niveau de la gestion, les systèmes d'information doivent fournir aux gestionnaires des statistiques et des rapports précis et opportuns qui permettront d'améliorer le processus de gestion du Ministère. Des statistiques opportunes et fiables sont indispensables aux programmes de mesures préventives visant la sécurité publique et aux fonctions relatives à l'application de la loi. Cette information de gestion est fournie comme sous-produit des systèmes opérationnels.

La Direction appuie les objectifs du Ministère, et elle peut dans certains cas servir de catalyseur dans le processus d'amélioration des structures et des procédures. Il ne s'agit pas simplement d'informatiser les opérations actuelles du Ministère, mais plutôt d'exploiter au maximum les possibilités qu'offrent la technologie de l'information.

Direction des services des ressources humaines

Lynn Ceglar, directrice

La Direction des services des ressources humaines est responsable de l'administration de toutes les fonctions touchant le personnel du Ministère. La Direction offre des services à d'autres divisions en matière de formation, de perfectionnement des cadres et d'utilisation efficace des ressources humaines. Elle veille en même temps à ce que les politiques, les lois et les règlements touchant les fonctionnaires soient respectés.

Plus particulièrement, la Direction est responsable:

- de l'administration des avantages sociaux et de l'orientation;
- des accidents du travail et de l'assiduité;
- des relations de travail;
- des dossiers du personnel;
- de la formation et du perfectionnement;
- de la planification des carrières;
- de la planification des ressources humaines; et
- de l'élaboration de politiques sur les ressources humaines du Ministère.

Direction des services financiers et administratifs

Katharine Smith, directrice intérimaire

La Direction des services financiers et administratifs fournit des services financiers et administratifs au Ministère. Ses responsabilités consistent, entre autres, à:

- concevoir, transmettre, mettre en oeuvre et maintenir des systèmes financiers et administratifs;
- surveiller l'exécution des fonctions relatives au contrôle financier au sein du Ministère;
- s'occuper des achats pour le Ministère;
- coordonner et contrôler la préparation des prévisions budgétaires et l'analyse des programmes au sein du Ministère;
- élaborer et tenir à jour le manuel d'administration du Ministère;
- coordonner l'initiative relative à l'examen des activités gouvernementales pour le Ministère;
- maintenir un certain nombre de systèmes financiers, notamment pour le service de la paie, le paiement des comptes, les encaissements, les revenus et les avances comptables;
- fournir des services administratifs comme les services d'approvisionnement et de messagerie au bureau du Ministère;
- élaborer, mettre en oeuvre et administrer un système de contrôle des actifs mobiles du Ministère;
- fournir des services de consultation financière aux responsables des programmes;
- fournir un service consultatif sur la gestion des dossiers.

En plus de s'acquitter de ces responsabilités, la Direction a participé à diverses études reliées à l'examen des activités gouvernementales.

Direction des services de locaux

T.A. Thompson, directeur

La Direction des services de locaux assure la coordination des services à toutes les directions du Ministère pour ce qui est des exigences en matière de terrains, d'installations, de locations, de rénovations et de stationnement. En 1987, les nouvelles installations des détachements de la PPO à Kingston et à Cambridge ont été complétées.

États financiers
pour l'exercice de 1987-88

Dépenses

Administration

Bureau principal	1 803 191
Services financiers	2 540 779
Services de bureau et d'approvisionnement	4 697 990
Services de personnel	1 791 941
Services de renseignements	435 085
Analyse et planification	1 269 951
Services juridiques	432 618
Services de vérification	344 404
Services de développement de systèmes	3 072 253
Total partiel	**16 388 212**
Versement en vertu de la Loi sur le ministère du Trésor et de l'Économie	1 011 249
Salaire du ministre, Loi sur le Conseil d'administration	28 743
Salaire de l'adjoint parlementaire, Loi sur le Conseil d'administration	8 880
Total pour les services administratifs	**17 437 084**

Programme de sécurité publique

Gestion du programme	332 033
Centre de criminalistique	7 094 171
Services de protection contre les incendies	16 823 141
Enquêtes et examens des coroners	9 749 149
Médecine légale	759 766
Planification d'urgence	584 188
Total pour la sécurité publique	**35 342 448**

Programme des services policiers

Commission de police de l'Ontario	5 350 138
Collège de police de l'Ontario	6 160 577
Commission d'arbitrage de la police de l'Ontario	157 003
Total partiel	**11 667 718**
Audiences en vertu de la Loi sur la Police	1 535
Comptes spéciaux, Loi sur l'Administration financière	1 987
Total pour les services de police	**11 67[illegible] 240**

Programme de la Police provinciale de l'Ontario

Bureau du commissaire	6 850 419
Services	53 345 344
Opérations sur le terrain	243 205 830
Enquêtes	30 851 276
Projet de télécommunications de la Police provinciale de l'Ontario	6 561 473
Total partiel	**340 814 342**
Versement en vertu de la Loi sur la Police	21 799
Total pour la Police provinciale de l'Ontario	**340 836 141**

Revenus

L'état des résultats du ministère du Solliciteur général pour l'année se terminant le 31 mars 1988

Gouvernement du Canada	4 968 621
Remboursements des frais engagés par les corps de police municipaux	7 689 652
La Coopérative d'automatisation des polices municipales et provinciale de l'Ontario	830 715
Recouvrement des avantages sociaux, salaires et frais médicaux encourus par suite d'accidents	409 557
Ontario Place Corporation	318 634
Recouvrement des frais de cours	46 973
Total partiel	**9 295 531**
Honoraires, licences et permis	1 116 832
Vente et location	3 262 023
Recouvrement des dépenses de l'année précédente	445 396
Autres	20 885
Total des revenus	**19 109 288**

Lois relevant du Ministère

Loi sur les accidents causés par des incendies
Loi sur l'anatomie
Loi sur les commissaires des incendies
Loi sur les coroners
Loi sur les dispenses accordées aux pompiers
Loi sur le don de tissus humains
Loi sur les enquêteurs privés et les gardiens
Loi de 1983 sur l'établissement et l'application des mesures d'urgence
Loi sur les jours fériés dans le commerce du détail
Loi sur le ministère du Solliciteur général
Loi sur les paratonnerres
Loi sur la police
Loi sur la prévention des incendies dans les hôtels
Loi sur la protection des ouvrages publics
Loi sur les services de pompiers
Loi sur la Société de protection des animaux de l'Ontario
Loi sur les sorties des édifices publics